

Sur le procédé

CERMIPROOF ST planchers intermédiaires

Famille de produit/Procédé : Etanchéité de plancher intermédiaire sous carrelage

Titulaire(s) : Société VICAT MATERIAUX FORMULES

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 13 - Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V7	Cette version annule et remplace l'Avis Technique 13/17-1362_V6. Cette 2^{ème} révision intègre les modifications suivantes : • modification des coordonnées du titulaire ; • ajout des mortiers-colles : CERMIPLUS ECO et CERMIPLUS XL FLEX ECO en local P3 E3 au plus ; • suppression de la bande d'armature AR15 et du RAGRELISS 27 ; • ouverture à tous les locaux P4S et pas uniquement les cuisines collectives ; • ajout de la possibilité de pose de l'étanchéité sur support désolidarisé ; • mises à jour de jurisprudences (mise en forme rédactionnelle, suppression de la pose sur ancien carrelage conservé en cuisine collective).	GILLIOT Christine	DUFOUR Christophe
V6	Cette version annule et remplace l'Avis Technique 13/17-1362_V5. Il s'agit d'une prorogation d'un an jusqu'au 30 septembre 2026, sans aucune autre modification.	GILLIOT Christine	DUFOUR Christophe
V5	Cette version annule et remplace l'Avis Technique 13/17-1362_V4. Révision d'office à la suite de la revue annuelle des familles d'Avis Techniques. Le Groupe Spécialisé n°13 a acté la jurisprudence suivante suivantes : • Exclusion de la pose scellée sur étanchéité de planchers intermédiaires.	CORDIER Virginie	DUFOUR Christophe

Descripteur :

Le procédé CERMIPROOF ST planchers intermédiaires est destiné à la réalisation d'une étanchéité à l'eau sous carrelage. Il est constitué d'un mélange d'une poudre à base de liants hydrauliques et d'une résine en émulsion, recouvert d'un carrelage collé.

Ce procédé comprend le traitement des points singuliers à l'aide de la bande d'armature AR 12 ou AR 12C.

Dans le cas de la pose sur SCAM, seule la bande d'armature AR 12C doit être employée.

Un système d'évacuation d'eau et une pente de 1 % minimum sous le procédé CERMIPROOF ST planchers intermédiaires doivent être réalisés.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.1.2.	Ouvrages visés	4
1.1.3.	Configurations visées pour les douches accessibles « zéro ressaut »	4
1.1.4.	Supports visés	6
1.1.5.	Revêtements visés	9
1.1.6.	Sous-couches isolantes visées	10
1.2.	Appréciation	10
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé	10
1.2.2.	Durabilité	10
1.2.3.	Impacts environnementaux	10
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	11
2.	Dossier Technique	12
2.1.	Mode de commercialisation	12
2.1.1.	Coordonnées	12
2.1.2.	Identification	12
2.2.	Description	12
2.2.1.	Principe	12
2.2.2.	Caractéristiques des composants	12
2.3.	Mise en œuvre en locaux P3 au plus sur supports maçonnés adhérents	17
2.3.1.	Disposition de conception	17
2.3.2.	Disposition de mise en œuvre	19
2.4.	Mise en œuvre en locaux P3 au plus sur supports maçonnés flottants	22
2.4.1.	Dispositions de conception	22
2.4.2.	Disposition de mise en œuvre	23
2.5.	Mise en œuvre en locaux P3 au plus sur supports maçonnés désolidarisés	32
2.5.1.	Dispositions de conception	32
2.5.2.	Disposition de mise en œuvre	32
2.5.3.	Mise en œuvre du CERMIPROOF ST planchers intermédiaires en partie courante	34
2.5.4.	Pose du revêtement céramique sur CERMIPROOF ST planchers intermédiaires	34
2.5.5.	Mise en service	34
2.6.	Mise en œuvre en locaux P4 / P4S sur supports maçonnés	34
2.6.1.	Dispositions de conception	34
2.6.2.	Disposition de mise en œuvre	36
2.7.	Mise en œuvre en mur intérieur	37
2.7.1.	Dispositions de conception	37
2.7.2.	Disposition de mise en œuvre	38
2.8.	Maintien en service du produit ou procédé	40
2.9.	Traitement en fin de vie	40
2.10.	Assistante technique	40
2.11.	Principes de fabrication et de contrôle	40
2.12.	Mentions des justificatifs	41
2.12.1.	Résultats expérimentaux	41
2.12.2.	Références chantiers	41
2.13.	Annexes – Fiches de réception des supports	42

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine et dans les DROM.

1.1.2. Ouvrages visés

Ce procédé est utilisable en sols et murs intérieurs en travaux neufs et de rénovation.

La réalisation d'ouvrage de toiture (terrasses sur local fermé par exemple), de balcons, de loggias ou de travaux de cuvelage suivant le NF DTU 14.1 n'est pas visée par le présent Avis Technique.

1.1.2.1. Locaux visés

- Sols en locaux P3 E3 au plus sur supports maçonnés adhérents
- Sols en locaux P3 E3 au plus sur supports maçonnés flottants (uniquement sur sous-couche acoustique mince classée SC1 a1 ou a2 définie au §1.1.6)
- Sols en locaux P3 E3 au plus sur supports maçonnés désolidarisés
- Sols en locaux P4-P4S E3 sur supports maçonnés adhérents
- Murs intérieurs

En travaux de rénovation, sur support bois, limitation aux locaux classés E2 et uniquement avec carrelage en pose collée sans siphon de sol.

Le domaine d'emploi des douches accessibles « zéro ressaut » selon le guide en vigueur est inclus dans les locaux P3 sur supports maçonnés adhérents, flottants ou désolidarisés.

Les locaux avec joint de dilatation ne sont pas visés.

1.1.3. Configurations visées pour les douches accessibles « zéro ressaut »

Les configurations ci-dessous conformes à la réglementation relèvent du Guide du CSTB pour la mise en œuvre d'une douche accessible "zéro ressaut" (suite arrêté du 11 septembre 2020) dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs :

La réglementation accessibilité précise les dimensions minimales pour une douche accessible (120 x 90cm) et les notions d'espaces d'usage et de manœuvre.

Dans l'espace douche privatif, le procédé s'applique selon les dispositions du guide douche zéro ressaut.

Ce procédé peut viser un espace douche ouvert et un espace douche cloisonné, sous réserve que la zone de pente soit réalisée au moyen d'une chape rapide sous Avis Technique.

1.1.3.1. Système cloisonné

Configuration sans ressaut	Prescriptions
Système cloisonné (Zone douche cloisonnée)	• Hauteur de paroi : au moins 180 cm • Pente limitée à la zone de douche • Étanchéité sur tout le plancher de la salle d'eau • Revêtement : PN12 minimum sur toute la surface de la salle d'eau • Acoustique sur toute la salle d'eau selon la réglementation applicable*
* Suivant le type de bâtiment (maison individuelle, logement collectif...) une performance acoustique minimale est nécessaire ou sans objet	

Tableau 1 - Configurations visées pour les douches accessibles « zéro ressaut », système cloisonné

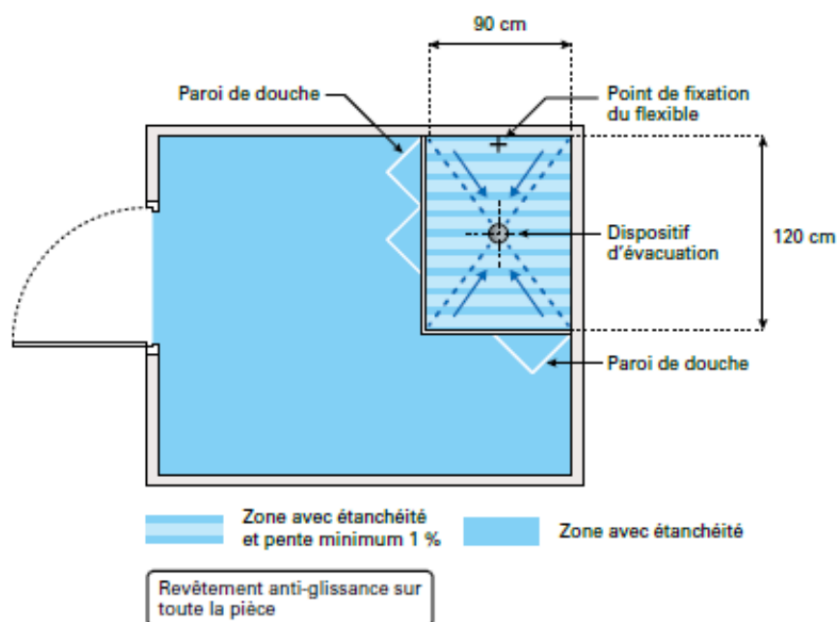


Figure 1 – Système cloisonné – cas des projections d'eau contenues dans l'espace douche

1.1.3.2. Système non cloisonné

Configuration sans ressaut	Prescriptions
Système non cloisonné (Espace douche ouverte)	- Pente d'au moins 1% dans la zone exposée à l'eau (c'est à dire jusqu'à au moins 180 cm du point de fixation du flexible pour une pomme de douche mobile et de l'axe du siphon) - Étanchéité sur tout le plancher de la salle d'eau - Revêtement : PN12 minimum sur toute la surface de la salle d'eau - Acoustique sur toute la salle d'eau*
* Suivant le type de bâtiment (maison individuelle, logement collectif...) une performance acoustique minimale est nécessaire ou sans objet	

Tableau 2 - Configurations visées pour les douches accessibles « zéro ressaut », système non cloisonné

S'y rajoutent les prescriptions suivantes en fonction du positionnement de la porte d'entrée de la salle d'eau :

- Ressaut éventuel à bords chanfreinés ou arrondis, jusqu'à 2 cm au droit du seuil de la porte d'entrée de la salle d'eau afin d'éviter les migrations d'eau en dehors de la pièce selon le positionnement de la porte d'entrée par rapport à la position du siphon et de la fixation du flexible de douche.
- De plus, la porte ne peut pas être située à moins de 1,20 m du point de fixation du flexible de douche.

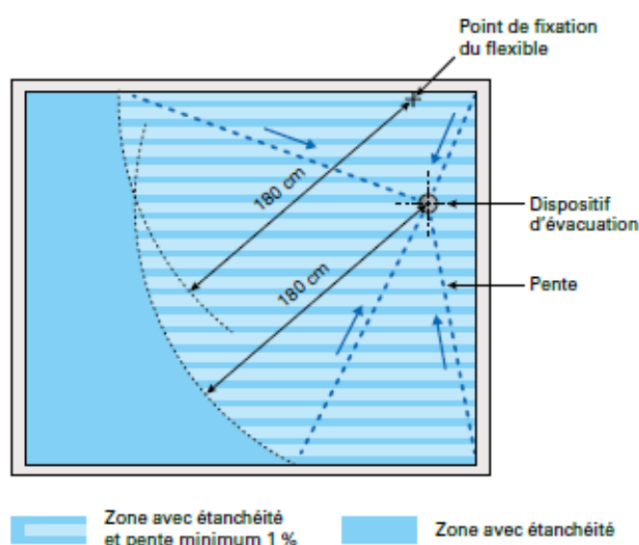


Figure 2 – Système non cloisonné – cas des projections d'eau non contenues dans l'espace douche

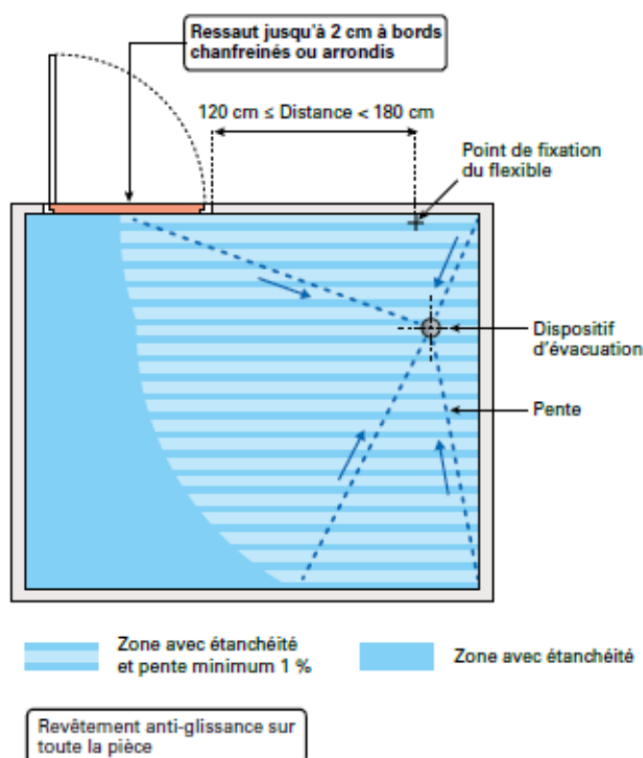


Figure 3 – Système non cloisonné – Cas de la porte située dans la zone exposée à l'eau, c'est-à-dire entre 120 et 180 cm du point de fixation du flexible ou du dispositif d'évacuation

1.1.4. Supports visés

1.1.4.1. En sol

1.1.4.1.1. Travaux neufs

Les chapes rapides bénéficiant d'un Avis Technique en cours de validité sont également admises comme support.

Locaux classés P3 E3 au plus

Supports en maçonnerie visés en sols intérieurs dans le NF DTU 52.2 P1-1-3, à l'exclusion des planchers alvéolaires.

Les chapes désolidarisées sur film sont visées.

Les supports chauffants (planchers chauffant réversible du NF DTU 65.14) ne sont pas visés.

Les supports, sur sous-couche acoustique mince (SCAM) bénéficiant de la certification QB, sont également visés pour la pose de carrelage collé sur le procédé CERMIPROOF ST.

Le support devra présenter une pente de 1 % minimum. Cela peut être obtenu par une forme de pente adhérente dont les caractéristiques sont notamment définies au § 6.5.3 du NF DTU 52.1.

Lorsque l'ouvrage concerne plusieurs travées, la continuité mécanique du plancher doit être assurée sur les appuis intermédiaires.

Les limitations de la flèche nuisible au comportement des revêtements de sols fragiles sont celles définies dans le FDP 18-717 Art. 7.4.3(7), sauf spécifications particulières plus sévères indiquées dans les DPM.

Locaux P4 E3 et P4S E3

Plancher dalle avec continuité sur appuis :

- Dalle pleine en BA (béton armé) coulée in situ
- Dalle pleine coulée sur prédalles en BA
- Dalle pleine coulée sur prédalles en BP (béton précontraint)
- Plancher nervuré à poutrelles en BA ou BP et entrevous de coffrage avec dalle de répartition complète coulée en œuvre

Lorsque l'ouvrage concerne plusieurs travées, la continuité mécanique du plancher doit être assurée sur les appuis intermédiaires.

Le support devra présenter une pente de 1% minimum. En cuisine collective, si une pente nulle est imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé avec la colle réactive améliorée EPOSOL 2.0 ou EPOGLASS 2.0 avec une pente de 1,5% minimum autour des évacuations sur 50 cm. En cuisines collectives classées P4S, l'entreprise de mise en œuvre fournira un carnet de détails reprenant le traitement de l'ensemble des points singuliers au maître d'œuvre pour validation.

La flèche active du plancher doit avoir les mêmes exigences que la flèche définie ci-dessus.

1.1.4.1.2. Travaux de rénovation

Locaux P3 E3 au plus

Anciens supports en maçonnerie et plancher béton, avec une pente de 1 % minimum déjà existante, recouverts de carreaux céramiques. Tout autre revêtement doit être déposé ou éliminé systématiquement.

Supports à base de bois au sens du CPT sols P3 – Rénovation (*Cahier du CSTB* n° 3529), en locaux P3 E2 uniquement, de type :

- Planchers et parquet à lames sur lambourdes ou solivage,
- Plancher de doublage sur structure bois en panneaux CTB-H, CTB-X ou OSB.

Les supports à base de bois sont uniquement visés dans les locaux humides à usage privatif, sans siphon de sol, avec mise en œuvre en pose collée du carrelage.

Les configurations de douche conformes à la réglementation et relevant du « guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible zéro ressaut » ne sont pas visées sur support à base de bois.

Locaux P4 E3 et P4S E3

Anciens supports à base de liants hydrauliques (bétons ou mortiers) dont la cohésion de surface est $\geq 1\text{MPa}$.

En cuisine collective, si une pente nulle est imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé avec la colle réactive améliorée EPOSOL 2.0 ou EPOGLASS 2.0 avec une pente de 1,5% minimum autour des évacuations sur 50 cm.

1.1.4.2. En murs intérieurs

Travaux de rénovation

Sont visés en travaux de rénovation, les supports existants suivants :

- Quel que soit le degré d'exposition à l'eau des locaux :
 - Murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton :
 - À parement courant, conformes au NF DTU 23.1
 - À parement soigné, conformes au DTU 22.1
 - Enduit à base de ciment sur murs en béton ou murs et parois en maçonnerie, aux caractéristiques mécaniques conformes au DTU 26.1 : de catégorie CS IV dans le cas d'un mortier performantiel ou dosé à 350 kg de liant ciment par m³ dans le cas d'un mortier de recette.
- Cloisons en brique de terre cuite montées au liant ciment en local EC.
- Cloisons en carreaux de plâtre ou enduites au plâtre, plaques de parement en plâtre H1, cloisons en briques de terre cuite montées au liant plâtre, maçonnerie en blocs de béton cellulaire en locaux EB+ privatif au plus et sanitaires de bureaux.
- Doublages ou cloisons en plaques de parement en plâtre non hydrofugées en locaux EB+ privatifs.
- Anciens revêtements sur supports listés ci-dessus en local EB+ privatif :
 - carrelage adhérent au support,
 - peinture adhérente au support.

Travaux neufs

Les supports admis sont précisés aux tableaux 2a et 2b en fonction de l'exposition à l'eau du local.

Ils sont décrits dans le NF DTU 52.2.

Nature des supports nomenclature			Enduit base plâtre		Cloison en carreaux de plâtre		Cloison ou doublage de mur		Cloison en briques de terre cuite		Autres cloisons ou murs maçonnés non enduits	Enduit base ciment	Béton																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
			S4	S5	S8	S9	S6	S7	S11	S12	S13	S3	S2	S1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Degré d'exposition à l'eau des locaux	EA		*	*	*																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	EB			*	*																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	EB+ priv.	hors zone d'emprise bac à douche/baignoire		*																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
		dans zone d'emprise bac à douche/baignoire		1*			6	1	2	1*																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	EB+ coll.						3		4	3*																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	EC								4	3*																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Revêtements associés Poids ≤ 40 kg/m²	Plaquettes murales de terre cuite		C2 si S ≤ 231 cm²																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	Carreaux de terre cuite	Groupes AIIa - AIIb - AIII BIIa - BIIb - BIII	C2 si S ≤ 300 cm² C2-S1/S2 si 300 ≤ S ≤ 900 cm²																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
			Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau > 3 %	Groupe BIII	C2 si S ≤ 2200 cm²																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							

Tableau 2a – CERMIPROOF ST : Supports admis en murs intérieurs – travaux neufs – mortiers colles

Nature des supports nomenclature			Enduit base plâtre		Cloison en carreaux de plâtre		Cloison ou doublage de mur		Cloison en briques de terre cuite		Autres cloisons ou murs maçonnées non enduits	Enduit base ciment	Béton	
			S4	S5	S8	S9	S6	S7	S11	S12	S13	S3	S2	S1
Degré d'exposition à l'eau des locaux	EA													
	EB													
	EB+ priv.	hors zone d'emprise bac à douche/baignoire												
		dans zone d'emprise bac à douche/baignoire		1*			6	1	2	1*				
	EB+ coll.							3		4	3*			
	EC													
Revêtements associés - Poids ≤ 30 kg / m²	Plaquettes murales de terre cuite		S ≤ 231 cm²											
	Carreaux de terre cuite	Groupes AIIa - AIIb - AIII BIIa - BIIb - BIII	S ≤ 900 cm²											
	Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau > 3 %		S ≤ 1200 cm²											
	Faïence	Groupe BIII	S ≤ 2200 cm²											
	Pierres naturelles de porosité > 2%		S ≤ 1200 cm²											
	Pierres naturelles de porosité ≤ 2%													
	Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau ≤ 3 % et > 0,5 %	Groupes AI- BIb												
	Carreaux céramiques pleinement vitrifiés d'absorption d'eau ≤ 0,5 %	Groupes AI - BIa												
	Pâte de verre, émaux		S ≤ 120 cm²											
Nature des supports (nomenclature)														
S1 : murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement courant														
S2 : murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement soigné														
S3 : enduit à base de ciment (bâtard, ciment, monocouche de catégorie OC3) sur mur en béton ou murs et parois en maçonnerie de type Rt3														
S4 : enduit au plâtre sur murs et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 40														
S5 : enduit au plâtre sur murs et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 60														
S6 : plaques de parement en plâtre non hydrofugé (faces cartonnées) éléments de doublage solidaire du support ou éléments de cloisons légères ou de doublage indépendant														
S7 : plaques de parement en plâtre hydrofugé – type H1														
S8 : cloisons en carreaux de plâtre														
S9 : cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé (coloration bleue)														
S11 : cloisons en briques de terre cuite nues (non revêtues d'enduit) montés avec un liant colle à base de plâtre														
S12 : cloisons en briques de terre cuite nues (non revêtues d'enduit) montés avec un liant colle à base de ciment														
S13 : Autres cloisons ou murs maçonnés non enduits														
Légende														
	Support visé en pose collée directe dans le NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1).													Support non visé
1	Le procédé sous carrelage CERMIPROOF ST - sous-couche et carrelage collé - doit être mise en œuvre jusqu'à environ 1,80 m de haut par rapport au fond du bac à douche ou de la baignoire.													
2	Support admis en pose collée directe si le revêtement sur l'autre face de la cloison n'est pas sensible à l'eau. Sinon le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'à environ 1,80 m de haut et toute la surface carrelée doit être protégée par le procédé CERMIPROOF ST.													
3	Le carrelage doit être mise en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et l'ensemble de la surface carrelée est protégée par le procédé CERMIPROOF ST, pied de cloison compris.													
4	Support admis en pose collée directe si le revêtement sur l'autre face de la cloison n'est pas sensible à l'eau. Sinon le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et toute la surface carrelée doit être protégée par le procédé CERMIPROOF ST, pied de cloison compris.													
6	Support admis sans exigence complémentaire si le traitement des joints et les rebouchages sont effectués en totalité avec des produits hydrofugés conformément aux dispositions définies dans l'Avis Technique. Sinon, mise en œuvre du procédé sous carrelage CERMIPROOF ST - sous-couche et carrelage collé - jusqu'à 1,80 m de haut par rapport au fond du bac à douche ou de la baignoire.													
*	Mise en œuvre du primaire CERMIFILM au préalable sur toute la zone traitée avec CERMIPROOF ST.													

Tableau 2b – CERMIPROOF ST : Supports admis en murs intérieurs – travaux neufs – adhésifs**1.1.5. Revêtements visés**

Les carreaux céramiques retenus devront bénéficier d'un certificat QB UPEC en cours de validité et devront justifier d'une résistance à la glissance compatible avec les dispositions retenues dans les DPM pour toute ou partie de l'ouvrage.

1.1.5.1. Sols intérieurs

- Locaux P3 au plus :
- Les carreaux céramiques et assimilés – nature et format – sont ceux indiqués dans le NF DTU 52.2 Partie P1-1-3 pour les sols intérieurs, complétée comme suit :
 - les carreaux devront présenter une épaisseur minimale de 7,5 mm et une surface maximale de 3 600 cm² ;
 - sur support bois, la surface des carreaux est limitée à 1 200 cm².
- Locaux P4 E3 ou P4S E3 :
- Dans le cas des cuisines collectives, la surface est limitée à 3 600 cm² en locaux P4 sans siphon de sol et 400 cm² en locaux P4 et P4S avec siphon ou caniveau. Les carreaux associés sont ceux admis dans le *cahier du CSTB 3526*.

1.1.5.2. Murs intérieurs

La nature et le format des carreaux céramiques et assimilés – pierres naturelles sont définis dans le NF DTU 52.2 Partie P1-1-1 pour les murs intérieurs, pour les carreaux dont la masse surfacique est inférieure ou égale à 40 kg/m².

1.1.6. Sous-couches isolantes visées

Les supports, sur sous-couche acoustique mince (SCAM) bénéficiant de la certification QB, sont également visés pour la pose de carrelage collé sur le procédé CERMIPROOF ST.

Isolant acoustique mince (SCAM certifiée QB, classée SC1 a1 ou a2).

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

Comportement au feu

Le procédé **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires** n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

Adhérence

Les conditions de mise en œuvre définies au Dossier Technique permettent d'obtenir une adhérence satisfaisante à condition que le délai de séchage d'une nuit soit respecté avant la mise en œuvre du carrelage.

Comportement vis-à-vis du passage à l'eau

Ce procédé possède des propriétés d'étanchéité au passage de l'eau liées à sa nature, sa mise en œuvre en 2 couches et aux dispositions particulières pour le traitement des points singuliers : raccordement sol-mur, traversées de canalisation, traitement du raccord au siphon, ...

Tenue au choc du revêtement céramique

Compte tenu de l'usage qui est réservé à ce procédé et de l'obligation qui est faite d'utiliser des carreaux de caractéristiques données (cf. § 1.1.5), ce procédé présente dans ces conditions une tenue aux chocs normalement suffisante.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents, maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

1.2.2. Durabilité

Dans le domaine d'emploi accepté, l'application de ce procédé mis en interposition entre le support et le revêtement de sol ne modifie pas la durabilité de ce dernier.

1.2.3. Impacts environnementaux

Le procédé **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires** ne fait pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Un contrôle systématique de la consommation devra être réalisé sur chantier.

En locaux P4S, le système est mis en œuvre exclusivement par des applicateurs partenaires de la Société CERMIX formés à leur pose et dont l'attestation est soumise à renouvellement périodique.

En cuisines collectives classées P4S, l'entreprise de mise en œuvre fournira un carnet de détails reprenant le traitement de l'ensemble des points singuliers au maître d'œuvre pour validation.

Les formes de pente dans l'espace douche maçonnés des salles de bain privatives, sur SCAM, doivent être réalisées avec une chape rapide bénéficiant d'un Avis Technique / DTA.

Par choix de conception, et compte tenu des tolérances d'exécution du gros œuvre, les sols finis des cuisines collectives à pente nulle peuvent présenter des flaches et des retenues d'eau sur le revêtement. En conséquence, le maître d'ouvrage doit en informer l'exploitant, qui devra prendre les dispositions appropriées afin de diriger les eaux stagnantes vers les dispositifs d'évacuation, de manière à prévenir les risques de glissances.
--

La mise en œuvre du carrelage en hammam/sauna et le jointoiement des carreaux céramiques seront réalisés uniquement avec des produits époxy (EPOGLASS 2.0 et EPOSOL 2.0).

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Le procédé est commercialisé par le titulaire.

2.1.1. Coordonnées

Titulaire :

Société Vicat Matériaux Formulés

4 rue Aristide Bergès

FR-38080 L'ISLE D'ABEAU

Tél. : 03 21 10 10 40

Fax : 03 21 33 66 56

2.1.2. Identification

La marque commerciale et la date de fabrication du procédé sont inscrites sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Principe

Le procédé **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires** est destiné à la réalisation d'une étanchéité à l'eau sous carrelage. Il est constitué d'un mélange d'une poudre à base de liants hydrauliques et d'une résine en émulsion, recouvert d'un carrelage collé.

Ce procédé comprend le traitement des points singuliers à l'aide de la bande d'armature AR 12 ou AR 12C.

Un système d'évacuation d'eau et une pente de 1 % minimum sous le procédé **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires** doivent être réalisés.

2.2.2. Caractéristiques des composants

2.2.2.1. Poudre CERMIPROOF ST

Nature

Liants hydrauliques, charges silico-calcaires de granulométrie étudiée, de fibres et d'adjuvants spécifiques.

Caractéristiques

- Couleur : grise
- Masse volumique apparente (g/cm³) : 1,31
- Granulométrie : inférieure à 500 microns

Conditionnement et stockage

Le produit est conditionné dans des sacs de 25 kg.

Chaque conditionnement présente un code fabrication facilement identifiable. Le produit peut être conservé 12 mois à partir de la date de fabrication dans son emballage d'origine, fermé, entreposé dans un endroit sec et frais.

2.2.2.2. Latex CERMIPROOF ST

Nature

Latex à base d'émulsion en phase aqueuse de hauts polymères de résines synthétiques.

Caractéristiques

- Masse volumique (g/cm³) : 1,04
- pH : 7,5 environ

Conditionnement et stockage

Le produit est conditionné dans des bidons de 12,5 kg.

Chaque conditionnement présente un code fabrication facilement identifiable. Le produit peut être conservé 12 mois à partir de la date de fabrication dans son emballage d'origine, fermé, entreposé à l'abri du gel et du soleil.

2.2.2.3. Colles à carrelage

Les mortiers-colles visés dans le système **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires** sont listés ci-après et bénéficient d'un certificat QB : cf. tableau 3.

	MUR		SOL avec pente			
			Locaux jusque P3 E3		Locaux P4 E3 et P4S E3	
	Neuf	Rénovation	Neuf	Rénovation	Neuf	Rénovation
CERMIFIX	X	X				
CERMIPLUS 2.0	X	X	X	X		
CERMIPLUS XL FLEX 2.0	X	X	X	X		
CERMIPLUS XL FLEX ECO	X	X	X	X		
CERMIPLUS ECO	X	X	X	X		
CERMIFLOOR N					X	X

Tableau 3 – Domaine d'emploi des mortiers-colles à carrelage QB

Nota : Le CERMIPLUS XL FLEX ECO n'est pas utilisé dans le cadre d'une mise en œuvre du procédé sur ancien revêtement céramique conservé.

Et les colles et joints bi-composant à base de résine époxy (cf. tableau 4 ci-après).

	MUR		SOL avec pente		SOL avec ou sans pente	
			Locaux jusque P3 E3		Locaux P4 E3 et P4S E3	
	Neuf	Rénovation	Neuf	Rénovation	Neuf	Rénovation
EPOGLASS 2.0	X	X				
EPOSOL 2.0			X	X	X	X

Tableau 4 – Domaine d'emploi des colles et joints bi-composant à base de résine époxy

EPOGLASS 2.0

Mortier époxy bi-composants à base de résine époxy et comportant des charges de fine granulométrie pour le collage (R2 selon la norme NF EN 12004) et le jointoiement (RG selon la norme NF EN 13888) de tout type de revêtement céramique.

- Largeur de jointoiement : 1 à 10 mm
- Masse volumique 1,8 kg/L à 20°C
- Extrait sec (%): 100
- Taux de cendres (%) à 450°C: 75 +/-5
- Conditionnement : seau plastique de 5 kg contenant les composants (A (seau de 4,742 kg) et B (dosypack de 0,258 kg)).
- Conservation : 1 an dans l'emballage non ouvert, dans un endroit sec et frais et à une température comprise entre +5°C et + 35°C.

EPOSOL 2.0

Mortier époxy bi-composants à base résine époxy et comportant des charges de fine granulométrie pour le collage (R2 selon la norme NF EN 12004) et le jointoiement (RG selon la norme NF EN 13888) de tout type de revêtement céramique.

- Largeur de jointoiement : 3 à 15 mm.
- Extrait sec (%): 100
- Taux de cendres (%) à 450°C: 75 +/-5
- Conditionnement : seau plastique de 10 kg contenant les composants (A: 9,48 kg et B: 0,52 kg).
- Conservation : 1 an dans l'emballage non ouvert, dans un endroit sec et frais et à une température comprise entre +5°C et + 35°C.

2.2.2.4. Produits de jointoiement du revêtement céramique

Les mortiers de jointoiement visés pour les sols et murs en locaux P3 E3 au plus sont :

Mortiers base ciment :

- CERMIJOINT COLOR adjuvanté de Cermilatex
- CERMIJOINT TX
- CERMIJOINT HRC
- CERMIJOINT SOUPLE
- JOINT ITECH EXTRA FIN 2.0

Mortiers base résine époxydique :

- EPOGLASS 2.0
- EPOSOL 2.0
- EPOXYSTYL

Les mortiers de jointoiement visés pour les sols et murs en locaux classés P4E3 ou P4SE3 sont :

- EPOXYSTYL
- EPOGLASS 2.0
- EPOSOL 2.0

Se reporter aux fiches techniques produits pour des renseignements complémentaires en fonction de la destination et du traitement de l'eau.

2.2.2.5. Produits connexes**2.2.2.5.1. Primaire – adjuvant****CERMIFILM**

Primaire en phase aqueuse, à base de résines synthétiques.

- Produit conditionné en jerrican de 1, 2, 5 et 30 L.
- Conservation : 1 an dans l'emballage fermé, à l'abri du gel et du soleil.
- Couleur : orange
- Densité : 1,04
- pH : environ 8,0

CERMIGRIP

Primaire en phase aqueuse, à base de résines synthétiques en neuf et rénovation.

- Produit conditionné en seau de 2, 5, 10 et 30 L.
- Conservation : 1 an dans l'emballage fermé, à l'abri du gel et du soleil.
- Couleur : rose
- Densité : 1,4
- pH : environ 8,0

CERMILATEX

Résine d'adjuvantation et d'accrochage en phase aqueuse, pour le renforcement des performances mécaniques et d'adhérence des mortiers à base de liants hydrauliques.

- Produit conditionné en jerrican de 2, 5 et 20 L.
- Conservation : 1 an dans l'emballage fermé, à l'abri du gel et du soleil.
- Couleur : laiteuse
- Densité : 1,01
- pH : environ 7,5

2.2.2.5.2. Mortiers de réparation, ragréage et égalisation**RAGRELISS 315**

Mortiers de ragréage et de surfacage des bétons pour murs et sols, intérieurs et extérieurs, conformes à la norme NF EN 13813 « Matériaux pour chapes à base de ciments », classés CT-C25-F5 pour le Ragreliss 315, et présentant des adhérences sur béton supérieures à 1 MPa.

Mortiers monocomposants à base de liants hydrauliques, charges minérales et adjuvants spécifiques, pouvant être appliqués à des épaisseurs comprises entre 3 et 15 mm pour le Ragreliss 315.

Produits conditionnés en sacs de 25 kg.

Conservation : 2 ans dans l'emballage fermé et à l'abri de l'humidité.

CERMILISS 27

Mortier de ragréage et de surfacage fin des bétons, pour murs intérieurs ou extérieurs. Mortier présentant une adhérence sur béton supérieure à 1 MPa.

Mortier monocomposant à base de liants hydrauliques, charges minérales et adjuvants spécifiques, pouvant être appliqué à des épaisseurs comprises entre 2 et 7 mm.

Produit conditionné en sacs de 25 kg.

Conservation : 2 ans dans l'emballage fermé et à l'abri de l'humidité.

CERMIFORM

Mortier de dressage et d'égalisation, à prise et à durcissement rapide destiné à la réalisation de formes de pente (hors chape flottante) et à l'égalisation des supports en sols intérieurs et extérieurs.

Mortier mono-composant à base de liants hydrauliques, charges minérales et adjuvants spécifiques, pouvant être appliqué à des épaisseurs comprises entre 3 à 70 mm.

- Résistances mécaniques ≥ 25 MPa
- Produit conditionné en sac de 25 kg.
- Conservation : 1 an dans l'emballage fermé et à l'abri de l'humidité.

CERMICEM HPR

Liant hydraulique spécial à prise et séchage rapides pour la réalisation de formes de pente uniquement (hors chape flottante), pour des épaisseurs de 15 à 80 mm.

Dosage : 300 à 400 kg de CERMICEM HPR par m³ de granulats de 0/5 mm pour des épaisseurs de 15 à 80 mm.

- Produit conditionné en sac de 25 kg.
- Conservation : 9 mois dans l'emballage fermé, à l'abri de l'humidité.

CERMICHAPE HPR

Mortier de dressage et d'égalisation à prise rapide et séchage rapide à base de liants hydrauliques et de granulats pour la réalisation de formes de pente uniquement (hors chape flottante).

Pour des épaisseurs de 15 à 80 mm.

- Produit conditionné en sacs de 25 kg.
- Conservation : 12 mois dans l'emballage fermé, à l'abri de l'humidité.

CERMIREP R4 ECO

Mortier de réparation structurelle du béton, à base de ciment PMES, classé R4 selon la norme NF EN 1504-3 « Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton (...) – Partie 3 : réparation structurelle et réparation non structurelle ».

- Résistances mécaniques ≥ 45 MPa
- Adhérences sur support béton ≥ 2 MPa

Mortier mono-composant à base de liants hydrauliques, charges minérales et adjuvants spécifiques pouvant être appliqué pour des épaisseurs de 5 à 50 mm, conforme à la norme NF EN 1504-3, produit de réparation classe R4.

- Produit conditionné en sacs de 25 kg
- Conservation : 1 an dans l'emballage fermé, à l'abri de l'humidité

CERMIREP RAPID R3

Mortier de réparation structurelle du béton, fibré, à prise rapide, classé R3 selon la norme NF EN 1504-3 « Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton (...) – Partie 3 : réparation structurelle et réparation non structurelle »

- Résistances mécaniques ≥ 25 MPa
- Adhérences sur support béton $\geq 1,5$ MPa

Mortier mono-composant à base de liants hydrauliques charges minérales, des fibres et adjuvants spécifiques pouvant être appliqué pour des épaisseurs de 3 à 70 mm, conforme à la norme NF EN 1504-3, produit de réparation de classe R3.

- Produit conditionné en sacs de 5 et 25 kg
- Conservation : 12 mois dans l'emballage fermé, à l'abri de l'humidité

Produit		Destination	Epaisseur
CERMILISS 27	Mortier de ragréage	Locaux P3, P4 et P4S - supports à base de liants hydrauliques (cf. fiche technique)	2 à 7 mm
RAGRELISS 315			3 à 15 mm
CERMIFORM	Mortier fluide de dressage		3 à 70 mm
CERMICEM HPR	Liant hydraulique pour forme de pente uniquement		15 à 80 mm
CERMICHAPE HPR	Mortier de chape pour forme de pente uniquement		15 à 80 mm
CERMIREP RAPID R3	Mortier de réparation de classe R3		3 à 70 mm
CERMIGROUT 03	Mortier de scellement / calage		20 à 50 mm
CERMIREP R4 ECO	Mortier de réparation de classe R4		5 à 50 mm

Tableau 5 – Mortiers de réparation, ragréage et égalisation

2.2.2.6. Traitement des fissures

CERMIBLOC / TUB'OFIX

Résine fluide époxydique bi-composant, pour le traitement des fissures et des joints de fractionnement, le renforcement des supports poreux et friables et l'amélioration de l'adhérence des mortiers.

- Produit conditionné en pack de 5 kg pour CERMIBLOC et en cartouche de 265 ml pour TUB'OFIX.
- Conservation : 1 an dans l'emballage fermé, dans un local tempéré et à l'abri de l'humidité

EPOGLASS 2.0/ EPOSOL 2.0

Mortiers à base de résine époxydique, bi-composant, de consistance épaisse.

- Produit conditionné en seaux de 3 et 5 kg pour l'EPOGLASS 2.0, et 10 kg pour l'EPOSOL 2.0.
- Conservation : 1 an dans l'emballage fermé, dans un enduit sec et ventilé, entre +5 et +35 °C.

2.2.2.7. Scellement – calage

CERMIGROUT 03

Mortier de scellement et de calage à retrait compensé de consistance fluide, conforme à la norme EN 1504-6, produit de scellement.

- Produit conditionné en sac 25 kg.
- Conservation : 12 mois dans l'emballage fermé, à l'abri de l'humidité.

CERMIGROUT THIXO

Mortier à consistance variable, destiné à toutes les opérations de calage de platines, de bourrage, matage et garnissage de cavités, présentant des résistances mécaniques supérieures à 30 MPa à 24h et 70 MPa à 28 jours avec des adhérences supérieures à 1 MPa à 28 jours.

Mortier mono-composant à base de liants hydrauliques et de sable, pouvant être appliqué à des épaisseurs comprises entre 10 et 50 mm.

- Produit conditionné en sac 25 kg.
- Conservation : 12 mois dans l'emballage fermé, à l'abri de l'humidité.

2.2.2.8. Accessoires d'étanchéité

Bande d'armature AR 12

Bande de tissu à mailles de fibres synthétiques pour le traitement des parties angulaires et des microfissures.

- Largeur : 12 cm
- Masse surfacique (g/m²) : 45 (± 5)

Bande d'armature AR 12 C

Bande de tissu à mailles de fibres synthétiques, enduite en son centre, sur une largeur de 6 cm par un élastomère thermoplastique, pour le traitement des joints de fractionnement.

- Largeur : 12 cm
- Masse surfacique (g/m²) : 170 (± 20)

Platine pour tuyauterie AP 12

Tissu à mailles de fibres synthétiques, enduite par un élastomère thermoplastique, présentant un trou en son centre de diamètre 7 mm et prédécoupé.

- Format : carré de 12 cm
- Masse surfacique (g/m²) : 70

Angles préformés – Angle rentrant ou sortant

Angles constitués par un polyester non tissé, enduit par un élastomère thermoplastique, et préformés en angle rentrant ou sortant.

2.2.2.9. Mastics d'étanchéité

Les mastics d'étanchéité utilisés pour le traitement des points singuliers et des finitions sont des mastics conformes à la norme NF EN 15651-3 ou de performances équivalentes (CERMISIL i-TECH, CERMITHANE) tel qu'indiqué dans le NF DTU 52.2 P1-2.

2.2.2.10. Dispositifs d'évacuation

Cas général

Les dispositifs d'évacuation doivent répondre aux prescriptions de la norme NF EN 1253-1.

Ces dispositifs adaptés à la pose du carrelage collé (simple entrée) doivent être de classe K3 en locaux P2 et P3 et M125 en locaux P4S.

Nota : En travaux de rénovation, les systèmes d'évacuation doivent systématiquement être déposés et remplacés.

Les dispositifs cités ci-dessous à titre d'exemple pourront être utilisés :

- Siphon Technik Acier Inoxydable de la société ACO. Il possède des dispositifs pour sortie horizontale ou verticale.
- Série 10/401D de la Société LIMATEC : Convient en locaux P4S.
- D100 MICROBI de la Société TECHNEAU : convient en locaux P4S.

Les siphons constitués d'un platine (5 cm minimum) et d'un manchon assemblé par soudure peuvent également être utilisés.

Cas pose flottante sur isolant acoustique mince

Dans le cas de la pose sur sous-couche acoustique mince SCAM certifiée QB, seul le SIPHON HYDRO-PHONIQUE doit être mis en œuvre.

Siphon acoustique à platine SIPHON HYDRO-PHONIQUE: constitué du siphon en partie supérieure en inox et d'une embase en polypropylène en partie inférieure. Les deux parties sont indépendantes. Lors de l'assemblage, les joints toriques assurent l'étanchéité et le découplage.

- Caractéristiques :
 - DN : 50 mm
 - Garde d'eau : 50 mm
 - Débit (sortie vertical): 0,3 l/sec
 - Grilles évacuation en acier inoxydable : 100 x 100mm
 - Platine de positionnement et d'étanchéité : 190 x 190 mm
 - Hauteur : 129 mm (hors débattement de la partie télescopique, 8 à 40 mm)

2.3. Mise en œuvre en locaux P3 au plus sur supports maçonnés adhérents

2.3.1. Disposition de conception

2.3.1.1. Reconnaissance du support

2.3.1.1.1. En locaux neufs

Les supports visés sont cités au § 1.1.4.1.1.

La cohésion du support sera supérieure à :

- 0,5 MPa pour un mortier de chape
- 0,8 MPa pour un béton

La planéité du support est celle définie dans le NF DTU 52.2 partie P1-1-3.

Les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m,
- 2 mm sous la règle de 0,2 m.

Si les tolérances de planéité ne sont pas conformes, réaliser la mise en œuvre d'un ragréage certifié QB11, RAGRESOL ECO, RAGREFOR pour obtenir les bonnes tolérances.

Une forme de pente adhérente de 1 % minimum doit être réalisée sur le support avant la mise en œuvre du **CERMIPROOF ST**.

Il est entendu que les sols en pente < 2 % peuvent conduire à des flaches et retenues d'eau sur le revêtement.

2.3.1.1.2. En rénovation

Les supports visés sont cités au § 1.1.4.1.2.

La reconnaissance du support doit être réalisée conformément au CPT « Sols P3 – Rénovation ».

Les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m,
- 2 mm sous la règle de 0,2 m.

Ancien support en maçonnerie et plancher béton, avec une pente minimum déjà existante, recouvert de carreaux céramiques. Tout autre revêtement doit être systématiquement déposé ou éliminé.

La cohésion du support sera supérieure à :

- 0,5 MPa pour un mortier de chape
- 0,8 MPa pour un béton

Les systèmes d'évacuation existants doivent être systématiquement déposés et remplacés.

Une forme de pente de 1 % minimum doit être réalisée dans le support avant la mise en œuvre du **CERMIPROOF ST** sur ancien support maçonné.

En rénovation sur support bois : Support à base de bois au sens du CPT sols P3 « Rénovation » (cahier du CSTB n°3529), en locaux P3E2 au plus uniquement de type :

- Planchers et parquet lames sur lambourde ou solivage,
- Plancher de doublage sur structure bois en panneaux CTB-H, CTB-X ou OSB.

Ces supports à base de bois sont uniquement visés dans les locaux humides à usage privatif, sans siphon de sol. Seule, la pose collée est visée sur support bois.

2.3.1.2. Préparation du support

Les supports en béton et mortier doivent être sains, propres, dégraissés dépoussiérés et décontaminés, exempts de tous résidus de peinture, traces de colle, etc. Les parties friables seront éliminées.

2.3.1.2.1. Traitement des fissures sans désaffleurer

Les fissures traitées sont des fissures non actives et non traversantes.

Fissures ≤ 1 mm

Les fissures ≤ 1 mm seront directement traitées avec le procédé **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires**.

Fissures > 1 mm et ≤ 2 mm pour les locaux P3 E3 au plus

Avant traitement des fissures comprises entre 1 et 2 mm, une étude sur la stabilité de l'ouvrage sera réalisée. S'il est établi que la réparation est possible, les fissures seront réparées comme suit :

- Ouvrir les fissures en V à la disqueuse, remplir la cavité avec le CERMIBLOC, TUB'OFIX ou l'EPOGLASS 2.0 sablés à refus à l'aide d'un sable siliceux de granulométrie 0,4 / 1,6 mm.
- Mise en œuvre ensuite du **CERMIPROOF ST** tel que défini au § 2.3.2.4.

Fissures > 1 mm et ≤ 2 mm pour les locaux P3 E3 au plus

Avant traitement des fissures comprises entre 1 et 2 mm, une étude sur la stabilité de l'ouvrage sera réalisée. S'il est établi que la réparation est possible, les fissures seront réparées comme suit :

- Ouvrir les fissures en V à la disqueuse, remplir la cavité avec le CERMIBLOC, TUB'OFIX ou l'EPOGLASS 2.0 sablés à refus à l'aide d'un sable siliceux de granulométrie 0,4 / 1,6 mm.
- Ponter la fissure avec la bande AR 12 noyée dans une première couche de **CERMIPROOF ST** débordant d'au moins 5 cm de part et d'autre.
- Mise en œuvre ensuite du **CERMIPROOF ST** tel que défini au § 2.3.2.4.

2.3.1.2.2. Primairisation

Les supports suivants nécessitent une primairisation :

- Supports à base de plâtre non hydrofugés et béton cellulaire (cf. tableaux 2a et 2b). Pour les locaux P4S, en relevé, supports muraux à base de béton cellulaire et les carreaux de terre cuite hourdés au ciment :
 - appliquer le primaire CERMIFILM
 - matériel d'application : brosse ou rouleau
 - consommation 150 à 200 g/m²
 - délai de séchage : 2 h minimum
- Panneaux dérivés du bois :
 - appliquer le primaire CERMIGRIP
 - matériel d'application : brosse ou rouleau
 - consommation : 250 g/m²
 - délai de séchage : 2 à 3 h minimum
- Supports inox dégraissés et supports PVC dépolis :
 - appliquer CERMIBLOC sablé à refus avec un sable de granulométrie 0,4/1,6 mm
 - matériel d'application : spatule crantée V1
 - consommation : 350 g/m²
 - délai de séchage : 24 h minimum

2.3.1.2.3. Réparation des sols

Les supports seront préparés de manière à obtenir les cohésions superficielles réclamées au § 2.3.1.1. Si les supports présentent des défauts de planimétrie, ils pourront être repris suivant l'importance des défauts et traités au choix avec :

- RAGRELISS 315 (épaisseur minimale 3 mm)
- CERMIFORM
- CERMIREP R4 ECO, CERMIREP RAPID R3
- Pour les épaisseurs inférieures à 10 mm, avec un mortier-colle CERMIX de classe C2 minimum.

Les balèvres seront éliminées par ponçage.

Les formes de pente généralisées pourront être réalisées avec CERMIFORM ou par une chape adhérente sur barbotine ou désolidarisée, réalisée avec le liant CERMICEM HPR, ou avec le CERMICHAPE HPR.

2.3.1.3. Traitement des joints du support

Les joints de retrait et de fractionnement sont traités avec la bande d'armature AR12 noyée dans **CERMIPROOF ST**.

Les locaux avec joint de dilatation ne sont pas visés.

2.3.2. Disposition de mise en œuvre

Une forme de pente adhérente de 1 % minimum doit être réalisée sur le support avant la mise en œuvre du CERMIPROOF ST. Il est entendu que les sols en pente < 2 % peuvent conduire à des flaches et retenues d'eau sur le revêtement.

2.3.2.1. Conditions de mise en œuvre

La température du support et de l'air ambiant doit être comprise entre +5°C et +25°C. Les températures supérieures (de +25°C à +30°C) rendent l'application plus difficile.

En application en milieu clos, en cas de forte humidité ambiante (hygrométrie supérieure à 80 %), on doit procéder à une ventilation permanente des lieux.

L'application doit se faire en l'absence de traces de condensation sur le support.

2.3.2.2. Préparation du CERMIPROOF ST Planchers intermédiaires

Le mélange de la résine et de la poudre doit être réalisé avec un malaxeur électrique à vitesse lente :

- Mélanger la poudre (25 kg) avec environ 2/3 du latex jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène sans grumeaux, ajouter ensuite le reste du latex.

La durée d'utilisation du mélange **CERMIPROOF ST** est fonction de la température. Elle est de 1 heure à +20 °C et 50 % d'humidité relative.

2.3.2.3. Traitement des points singuliers

Les points singuliers sont traités avant la partie courante.

2.3.2.3.1. Traitement des angles

Les angles rentrants et sortants sont traités avec les angles préformés – angle rentrant ou angle sortant, marouflés dans du **CERMIPROOF ST** d'environ 1 kg/m².

2.3.2.3.2. Raccordement sol-paroi

Cas général

La remontée d'étanchéité doit être réalisée au moyen soit de l'AR12 ou AR12C, pliée en partie centrale, marouflée dans une couche de **CERMIPROOF ST**.

La bande est plaquée à l'aide de la face lisse d'une taloche à plat, en prenant soin d'éviter les plis. La bande est aussitôt recouverte de **CERMIPROOF ST**.

Le recouvrement entre deux bandes est de 5 cm au moins. Le relevé d'étanchéité doit être réalisé sur une hauteur d'au moins 7 cm au-dessus du niveau fini de l'ouvrage horizontal.

Voir dispositions techniques sur la figure 4.

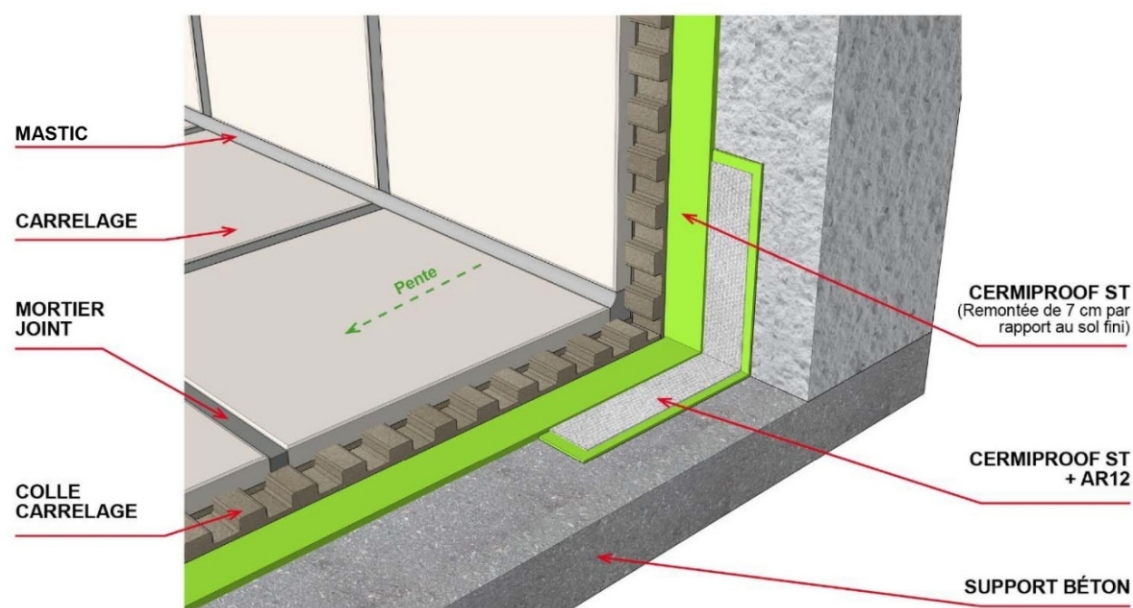


Figure 4 – Raccordement sol / paroi

2.3.2.3.3. Traitement des canalisations traversantes

Un socle de 10 cm de haut et 10 cm de large doit être réalisé autour de la canalisation (ou du fourreau). Un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage et la canalisation émergente. Il doit être comblé ensuite avec un mastic adapté (cf. § 2.2.2.9).

Le pied du socle est traité comme un raccordement sol-paroi verticale.

Voir dispositions techniques sur la figure 5.

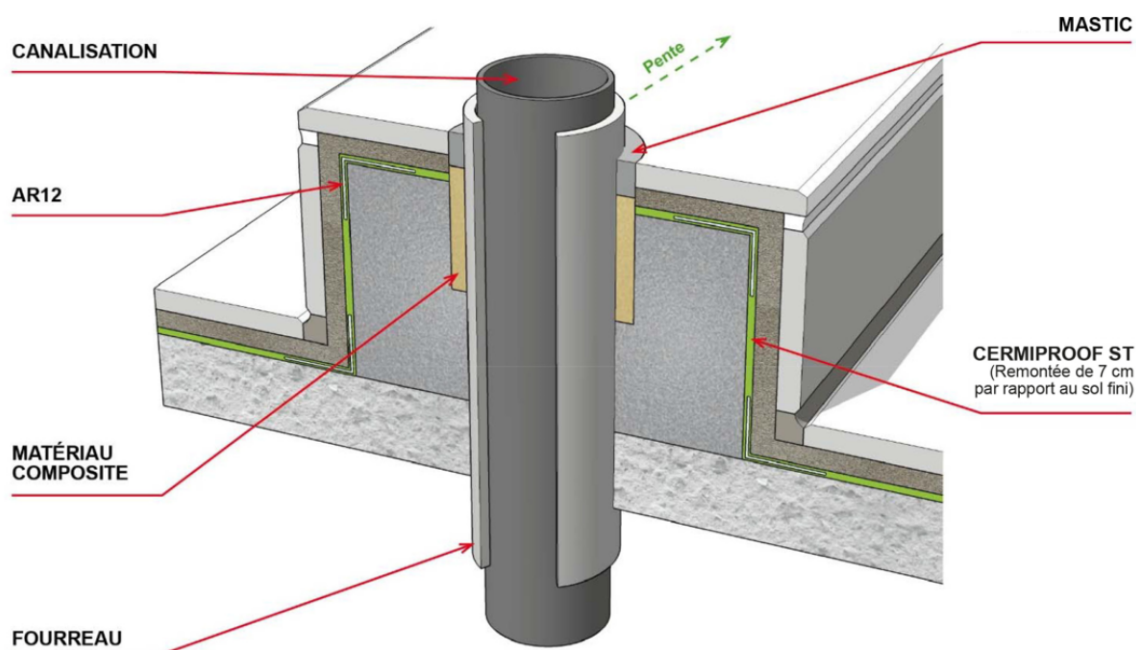


Figure 5 – Traitement d'une canalisation traversante en sol en pose collée

2.3.2.3.4. Scellements

Les scellements ne doivent pas nuire à la continuité de l'étanchéité. Ils seront réalisés avec un produit de la gamme CERMIX (par exemple : Cermigrout 03).

2.3.2.3.5. Huisserie et plinthes

Un relevé de 7 cm de hauteur au-dessus du niveau fini de l'étanchéité est exécuté.

Au sol, un joint mastic (cf. § 2.2.2.9) doit être réalisé autour des pieds d' huisserie, à la jonction du carrelage et de la plinthe.

2.3.2.3.6. Dispositif d'évacuation et de collecte des eaux

Un décaissé pour le siphon de sol doit être prévu.

Le raccordement du **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires** à ces dispositifs est fait par l'intermédiaire d'entrées d'eau constituées d'une platine et d'un manchon assemblés par soudure.

Le siphon de sol doit être posé à une distance de 30 cm minimum des murs.

La platine est rendue solidaire du gros œuvre par des chevilles étanches qui sont situées à une distance d'au moins 5 cm du bord de la réservation. Elle sera dépolie et nettoyée soigneusement puis primairisée avec le CERMIBLOC ou TUB'OFIX sablé avec un sable de granulométrie 0,4/1,6 mm. **CERMIPROOF ST** est ensuite appliqué sur la totalité de la platine et renforcé avec la bande AR12.

Le calage est réalisé à l'aide du mortier CERMIGROUT 03 (§ 2.2.2.7).

Voir dispositions techniques sur la figure 6.

Nota : En travaux de rénovation, les systèmes d'évacuation doivent systématiquement être déposés et remplacés.

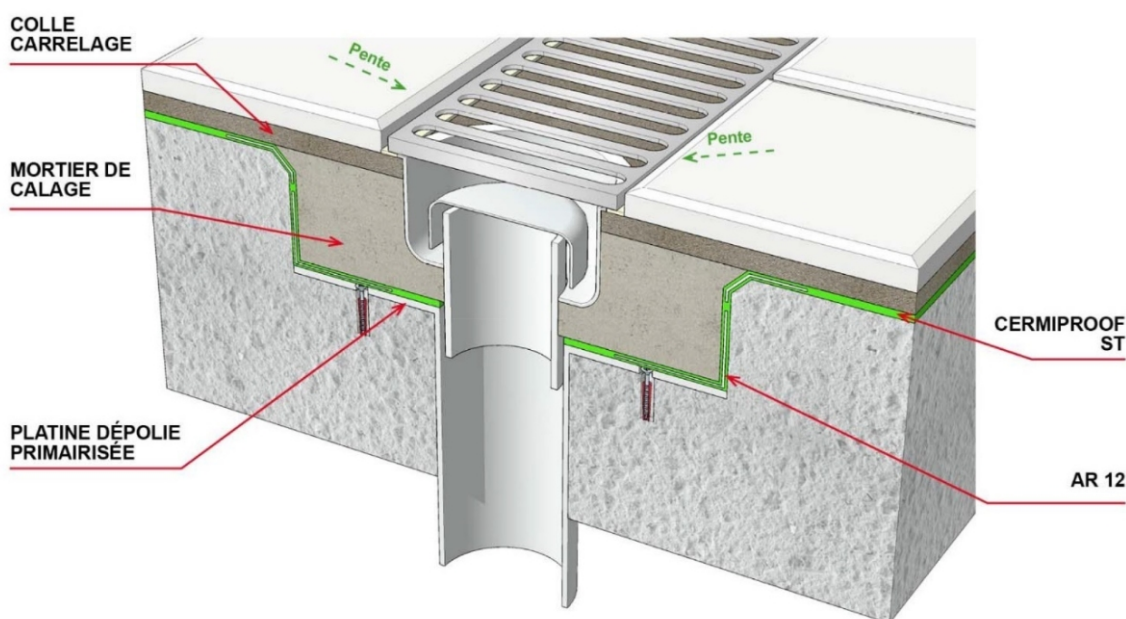


Figure 6 – Raccordement à un dispositif d'évacuation des eaux : caniveau en pose collée

2.3.2.3.7. Appareils sanitaires

Préalablement à la mise en place des douches et des baignoires, il est nécessaire de traiter avec le procédé **CERMIPROOF ST Planchers intermédiaires** et de carrelé l'ensemble des surfaces au sol du local.

Les lavabos, bidets et cuvettes sanitaires sont fixés au mur, sinon un socle doit être réalisé en pieds.

2.3.2.4. Mise en œuvre du CERMIPROOF ST planchers intermédiaires en partie courante

La totalité du sol du local doit être traitée avec **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires**.

L'application se réalise en 2 couches selon les ratios des composants suivants :

Support poreux (test à la goutte d'eau : la goutte est absorbée en moins de 1 min)

1^{ère} couche :

- 25 kg de poudre
- 12,5 kg de résine
- 0,5 à 1L d'eau maxi

2^{ème} couche :

- 25 kg de poudre
- 12,5 kg de résine

Hors supports primairisés, cloisons de doublage, carreaux et enduits de plâtre, humidifier légèrement les supports. Il ne doit plus y avoir de flaques d'eau ni de ruissellements sur le support.

Supports fermés (test à la goutte d'eau : la goutte est absorbée en plus de 1 min)

1^{ère} couche :

- 25 kg de poudre
- 12,5 kg de résine

2^{ème} couche :

- 25 kg de poudre
- 12,5 kg de résine

Dans le cas d'ancien revêtement céramique, dépolir les surfaces brillantes et poncer les carreaux émaillés.

Appliquer directement l'enduit sans primaire.

La première couche de **CERMIPROOF ST** est appliquée à l'aide d'une lisseuse, à saturation du support en respectant une consommation de 1,5 kg/m² de produit mélangé.

La seconde couche de **CERMIPROOF ST** de 1,5 kg/m² est appliquée dès que la première est sèche au toucher (environ 2 à 3h).

La consommation minimale est de 3 kg/m² de produit mélangé pour les 2 couches.

L'épaisseur de l'enduit sec ne doit jamais être inférieure à 1 mm, en tout point.

2.3.2.5. Pose du revêtement céramique sur CERMIPROOF ST planchers intermédiaires

Protection de l'étanchéité en sol

L'accès au local est interdit avant la pose du carrelage. **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires** devra être recouvert par un revêtement céramique au plus tôt 12 h après la dernière couche et dans un délai maximal de 7 jours. Si ce délai ne peut être respecté il est impératif de mettre en place une protection adaptée afin d'éviter tous risques de détérioration ou de salissures.

2.3.2.5.1. Pose collée du revêtement céramique

La pose du carrelage est réalisée au plus tôt le lendemain de l'application de la seconde couche du **CERMIPROOF ST** à l'aide d'un des produits de collage définis au § 2.2.2.3.

Nota : Le CERMIPLUS XL FLEX ECO n'est pas utilisé dans le cadre d'une mise en œuvre du procédé sur ancien revêtement céramique.

La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux prescriptions prévues dans le NF DTU 52.2.

2.3.2.5.2. Jointoiment entre carreaux

Le jointoiment aura lieu au plus tôt le lendemain de la pose du carrelage (se reporter à la fiche technique du mortier-colle utilisé).

Les mortiers de jointoiment sont définis au § 2.2.2.4.

En locaux P3
CERMIJOINT COLOR
CERMIJOINT TX
CERMIJOINT HRC
CERMIJOINT SOUPLE
JOINT ITECH EXTRA FIN 2.0
EPOGLASS 2.0
EPOSOL 2.0
EPOXYSTYL

Tableau 6 - Mortiers de jointoiment

Pour les hammams : utiliser uniquement EPOSOL 2.0, EPOGLASS 2.0 ou EPOXYSTYL

Nota : les joints base ciment étant sensibles aux détergents acides, l'utilisation de ces produits sera faite sous la responsabilité de l'exploitant qui gérera leur nature et leur temps d'utilisation.

2.3.2.6. Mise en service

Les délais à respecter sont ceux des prescriptions techniques indiquées dans le NF DTU 52.2, à savoir :

- Circulation piétonne : 24 h après la réalisation des joints.
- Circulation normale : 48 h après la réalisation des joints.

2.4. Mise en œuvre en locaux P3 au plus sur supports maçonnés flottants

2.4.1. Dispositions de conception

2.4.1.1. Reconnaissance du support

2.4.1.1.1. En locaux neuf

La cohésion du support sera supérieure à 0,5 MPa pour un mortier de chape.

La planéité du support est celle définie dans le NF DTU 52.2 partie P1-1-3.

Les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m,
- 2 mm sous la règle de 0,2 m.

Si les tolérances de planéité ne sont pas conformes, réaliser la mise en œuvre d'un ragréage certifié QB11, RAGRESOL ECO, RAGREFOR pour obtenir les bonnes tolérances.

2.4.1.2. Préparation du support

Les supports en béton et mortier doivent être sains, propres, dégraissés dépoussiérés et décontaminés, exempts de tous résidus de peinture, traces de colle, etc. Les parties friables seront éliminées.

2.4.1.2.1. Traitement des fissures sans désaffleurer

Les fissures traitées sont des fissures non actives et non traversantes.

Fissures ≤ 1 mm

Les fissures ≤ 1 mm seront directement traitées avec le procédé **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires**.

Fissures > 1 mm et ≤ 2 mm pour les locaux P3 E3 au plus

Avant traitement des fissures comprises entre 1 et 2 mm, une étude sur la stabilité de l'ouvrage sera réalisée. S'il est établi que la réparation est possible, les fissures seront réparées comme suit :

- Ouvrir les fissures en V à la disqueuse, remplir la cavité avec le CERMIBLOC, TUB'OFIX ou l'EPOGLASS 2.0 sablés à refus à l'aide d'un sable siliceux de granulométrie 0,4 / 1,6 mm.
- Mise en œuvre ensuite du **CERMIPROOF ST** tel que défini au § 2.4.2.4.

Fissures > 1 mm et ≤ 2 mm pour les locaux P3 E3 au plus

Avant traitement des fissures comprises entre 1 et 2 mm, une étude sur la stabilité de l'ouvrage sera réalisée. S'il est établi que la réparation est possible, les fissures seront réparées comme suit :

- Ouvrir les fissures en V à la disqueuse, remplir la cavité avec le CERMIBLOC, TUB'OFIX ou l'EPOGLASS 2.0 sablés à refus à l'aide d'un sable siliceux de granulométrie 0,4 / 1,6 mm.
- Ponter la fissure avec la bande AR 12 noyée dans une première couche de **CERMIPROOF ST** débordant d'au moins 5 cm de part et d'autre.
- Mise en œuvre ensuite du **CERMIPROOF ST** tel que défini au § 2.4.2.4.

2.4.1.2.2. Réparation des sols

Les supports seront préparés de manière à obtenir les cohésions superficielles réclamées au § 2.3.1.1. Si les supports présentent des défauts de planimétrie, ils pourront être repris suivant l'importance des défauts et traités au choix avec :

- CERMILISS 27 ou RAGRELISS 315 (épaisseur minimale 3 mm)
- CERMIFORM
- CERMIREP R4 ECO, CERMIREP RAPID R3
- Pour les épaisseurs inférieures à 10 mm, avec un mortier-colle CERMIX de classe C2 minimum.

Les balèbres seront éliminées par ponçage.

Les formes de pente généralisées pourront être réalisées avec CERMIFORM ou par une chape adhérente sur barbotine ou désolidarisée, réalisée avec le liant CERMICEM HPR, ou avec le CERMICHAPE HPR.

2.4.1.3. Traitement des joints du support

Les joints de retrait et de fractionnement sont traités avec la bande d'armature AR12 noyée dans **CERMIPROOF ST**.

Les locaux avec joint de dilatation ne sont pas visés.

2.4.2. Disposition de mise en œuvre

2.4.2.1. Conditions de mise en œuvre

La température du support et de l'air ambiant doit être comprise entre +5°C et +25°C. Les températures supérieures (de +25°C à +30°C) rendent l'application plus difficile.

En application en milieu clos, en cas de forte humidité ambiante (hygrométrie supérieure à 80 %), on doit procéder à une ventilation permanente des lieux.

L'application doit se faire en l'absence de traces de condensation sur le support.

2.4.2.2. Préparation du CERMIPROOF ST Planchers intermédiaires

Le mélange de la résine et de la poudre doit être réalisé avec un malaxeur électrique à vitesse lente :

- Mélanger la poudre (25 kg) avec environ 2/3 du latex jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène sans grumeaux, ajouter ensuite le reste du latex.

La durée d'utilisation du mélange **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires** est fonction de la température. Elle est de 1 heure à +20 °C et 50 % d'humidité relative.

2.4.2.3. Traitement des points singuliers

Les points singuliers sont traités avant la partie courante.

2.4.2.3.1. Traitement de la jonction des supports (Cas d'une douche cloisonnée)

Les joints de retrait et de fractionnement sont traités au § 2.4.1.3.

Pour ce qui est de l'espace douche privatif, le procédé s'applique selon les dispositions du guide douche zéro ressaut. Ce procédé peut viser un espace douche ouvert et un espace douche cloisonné, sous réserve que la zone de pente soit réalisée au moyen d'une chape rapide sous Avis Technique.

Dans le cas d'une douche ouverte, la chape est réalisée avec le même procédé sur l'ensemble du local.

Dans le cas d'une douche cloisonnée, si la forme de pente et la chape ne sont pas effectuées avec le même procédé, il conviendra de traiter le raccord des 2 zones au moyen de la réalisation d'un joint de fractionnement (figure 7) selon les dispositions suivantes :

- La forme de pente sera réalisée à l'aide d'un procédé de chape rapide sous Avis Technique, la chape pourra être réalisée avec un mortier de chape. Lors de la mise en œuvre de ces des mortiers une bande mousse rigide de 8 mm sera disposée entre les 2 procédés puis après la prise des mortiers environ 48 h elle sera enlevée pour faire le traitement du joint comme suit :
 - Mise en œuvre de la bande d'armature AR 12C qui présente en son milieu une bande PVC (cf. § 2.2.2.8) avec laquelle **une forme de lyre** est réalisée. L'AR 12C est enduite dans le **CERMIPROOF ST**.
 - Le joint silicone sera mis après le collage du carrelage. Dans le cas d'un profilé adapté il sera mis lors de la pose du carrelage.

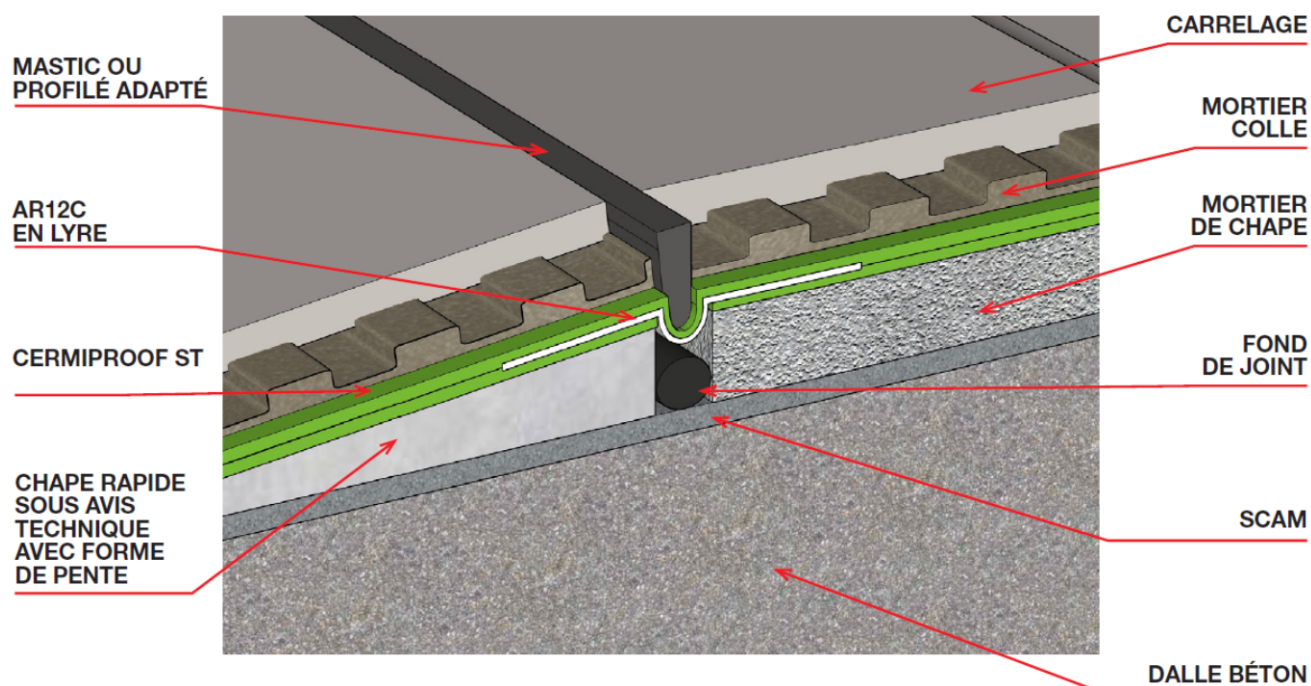


Figure 7 - Joint de fractionnement dans le cas d'une douche cloisonnée et mortier forme de pente différent du mortier de chape

2.4.2.3.2. Traitements des angles

Les angles rentrants et sortants sont traités avec les angles préformés – angle rentrant ou angle sortant, marouflés dans du **CERMIPROOF ST** d'environ 1 kg/m².

2.4.2.3.3. Traitement du raccordement sol-paroi

Dans le cas de la pose flottante sur sous-couche acoustique mince, la SCAM est mise en place en partie courante avec un relevé en plinthe.

La chape est coulée.

La SCAM est arasée au droit de la chape durcie.

Le traitement sol / paroi est ensuite réalisé, comme dans le cas général : incorporation et marouflage de la bande d'armature AR12C, pliée en partie centrale, dans une première couche de **CERMIPROOF ST**.

Ensuite réalisation du relevé d'étanchéité sur une hauteur d'au moins 7 cm au-dessus du niveau fini de l'ouvrage horizontal.

Après avoir mis en œuvre le **CERMIPROOF ST**, il sera disposé en périphérie de la pièce une bande mousse avant la pose du carrelage, pour ne pas avoir de point dur avec le mur. Elle sera ensuite coupée au niveau haut du carrelage, puis posée à plat sur le carrelage lors du collage des carreaux céramiques en mur, elle sera ensuite enlevée et le vide sera comblé avec un mastic élastomère.

Voir dispositions techniques : figure 8.

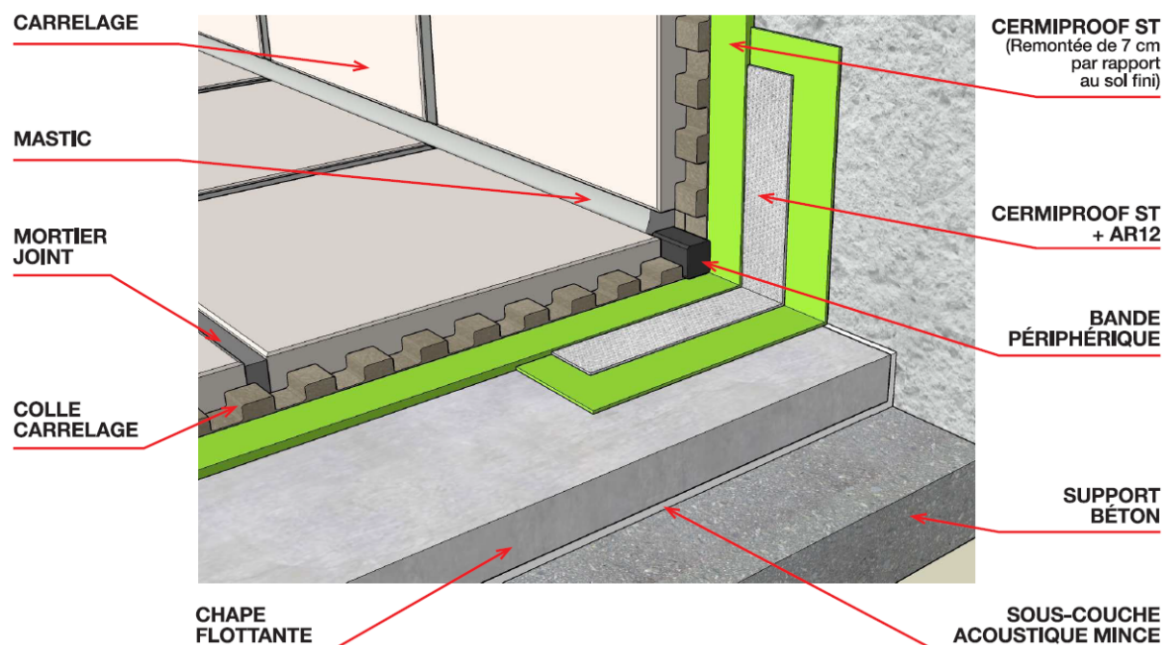


Figure 8 – Raccordement sol / paroi sur support flottant sur SCAM

2.4.2.3.4. Traitement des canalisations traversantes

Un socle de 10 cm de haut et 10 cm de large doit être réalisé autour de la canalisation (ou du fourreau). Un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage et la canalisation émergente. Il doit être comblé ensuite avec un mastic adapté (cf. § 2.2.2.9).

Le pied du socle est traité comme un raccordement sol-paroi verticale.

Voir dispositions techniques sur la figure 9.

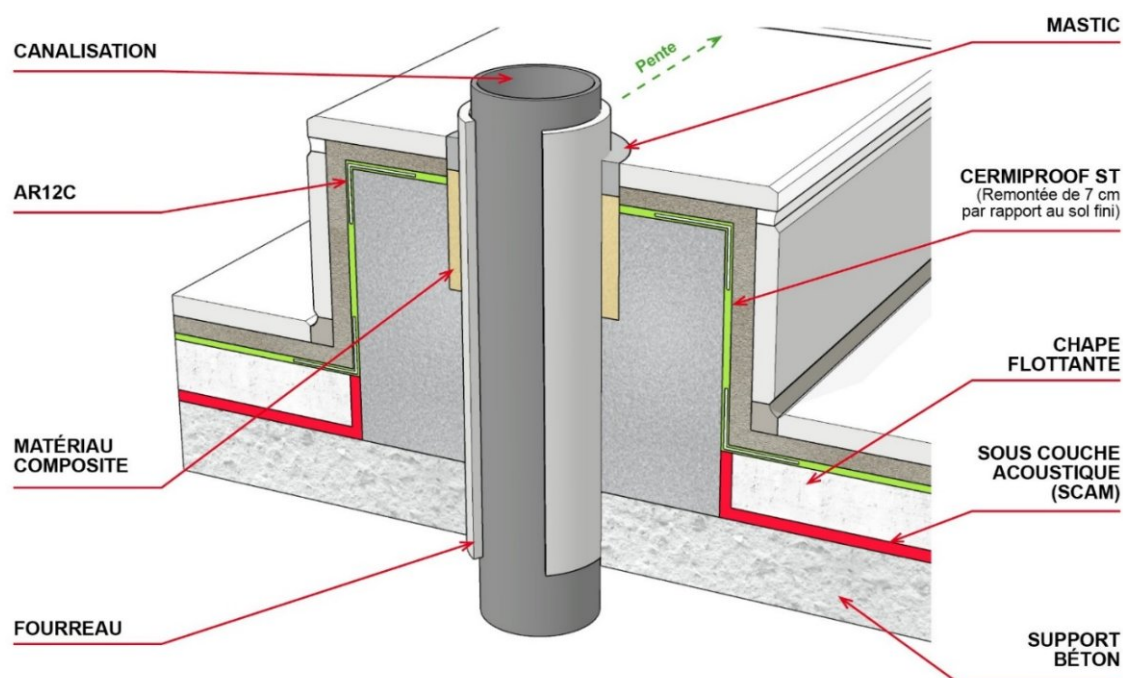


Figure 9 – Traitement d'une canalisation traversante en sol en pose collée sur SCAM

2.4.2.3.5. Huisserie et plinthes

Un relevé de 7 cm de hauteur au-dessus du niveau fini de l'étanchéité est exécuté.

Au sol, un joint mastic (cf. § 2.2.2.9) doit être réalisé autour des pieds d'huissierie, à la jonction du carrelage et de la plinthe.

2.4.2.3.6. Mise en œuvre du siphon HYDRO PHONIQUE

Note : Un décaissé pour le siphon de sol doit être prévu.

Seul le SIPHON HYDRO-PHONIQUE doit être mis en œuvre.

Réalisation d'un carottage dans la dalle béton avec une réservation de diamètre 120 mm minimum sur une partie de l'épaisseur de la dalle, à l'aide d'une carotteuse (photo 1a) puis scellement de l'embase inférieure du siphon (photo 1b), soit à l'aide d'un mortier de réparation (CERMIREP RAPID R3), soit d'un mortier de scellement (CERMIGROUT 03) ou de calage (CERMIGROUT THIXO).



Photo 1a – Réalisation du carottage



Photo 1b - Mise en œuvre de l'embase du SIPHON HYDRO PHONIQUE

La sous-couche acoustique mince est ensuite mise en place en partie courante. Un trou de 80 mm de diamètre est découpé dans la SCAM centré sur l'axe du siphon.

Un manchon de diamètre 80 mm est enfoncé provisoirement dans l'embase inférieure du siphon. Une bande de la SCAM est enroulée autour du manchon. L'étanchéité entre la SCAM en partie courante et la SCAM sur le manchon est réalisée à l'aide d'un chanfrein au mastic CERMITHANE ou d'un ruban adhésif de 40 mm de large (photo 1c).



Photo 1c – Réalisation de l'étanchéité entre la SCAM et le manchon

La chape rapide est mise en œuvre sur toute la surface. Un décaissé au format de la platine est réalisé au droit du siphon dans la chape encore fraîche afin d'éviter une surépaisseur lors de la pose du carrelage. Après un temps de séchage de la chape (1 à 2 jours), le manchon est retiré et la sous couche est arasée (photo 1d).



Photo 1d – Mise en œuvre de la chape et arasage de la sous couche

Réalisation d'un décaissé dans la chape fraîche à l'aide d'un carreau 20 x 20 cm (photo 1e).



Photo 1e – Réalisation d'un décaissé dans la chape fraîche

Le corps du siphon HYDRO-PHONIQUE est mis en place et collée sur la chape et collé à l'aide de cordon de mastic élastomère CERMITHANE mis en œuvre sous platine inox du siphon (photos 1f et 1g).

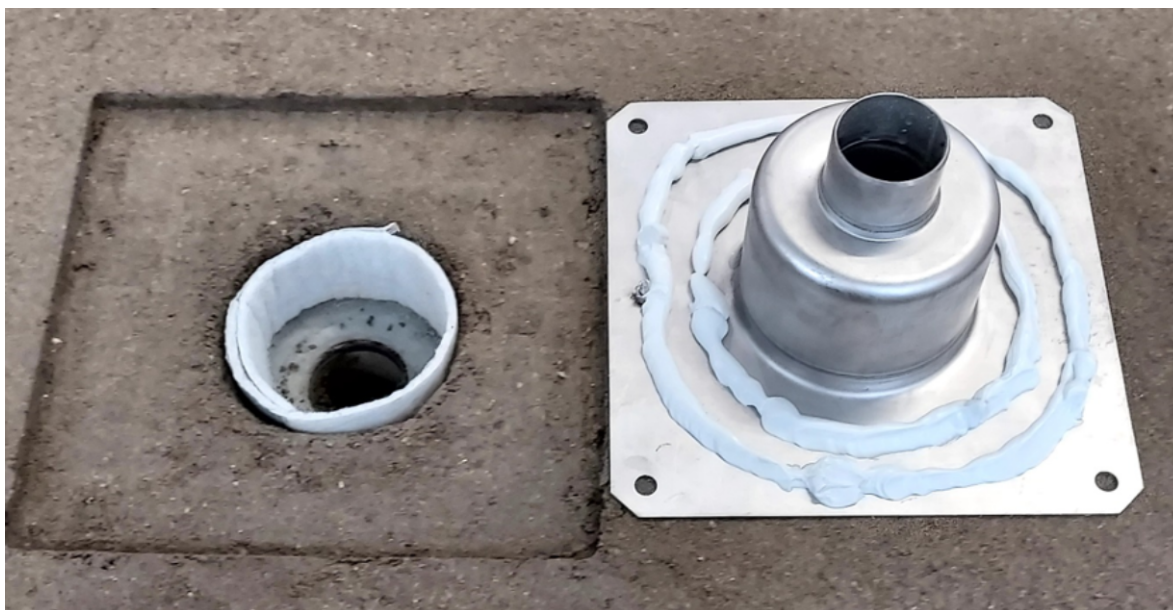


Photo 1f – Collage du corps du siphon HYDRO-PHONIQUE



Photo 1g – Platine collée

La platine inox du siphon est primarisée à l'aide du CERMIBLOC ou TUB'OFIX avec saupoudrage à refus de sable sec (0,4/1,2 mm) (photo 1h).



Photo 1h – Primairisation et sablage de la platine du siphon acoustique

Le recouvrement de la jonction platine / chape est traité avec la bande d'armature AR12 ou AR 12C noyée et marouflée dans une couche de **CERMIPROOF ST** (photos 1i et 1j).



Photo 1i – Traitement du raccord platine et chape, mise en place des bandes



Photo 1j – Traitement du raccord platine et chape, marouflage de la bande

Le **CERMIPROOF ST** est appliqué ensuite en partie courante (photo 1k).



Photo 1k -Etanchéité en partie courante

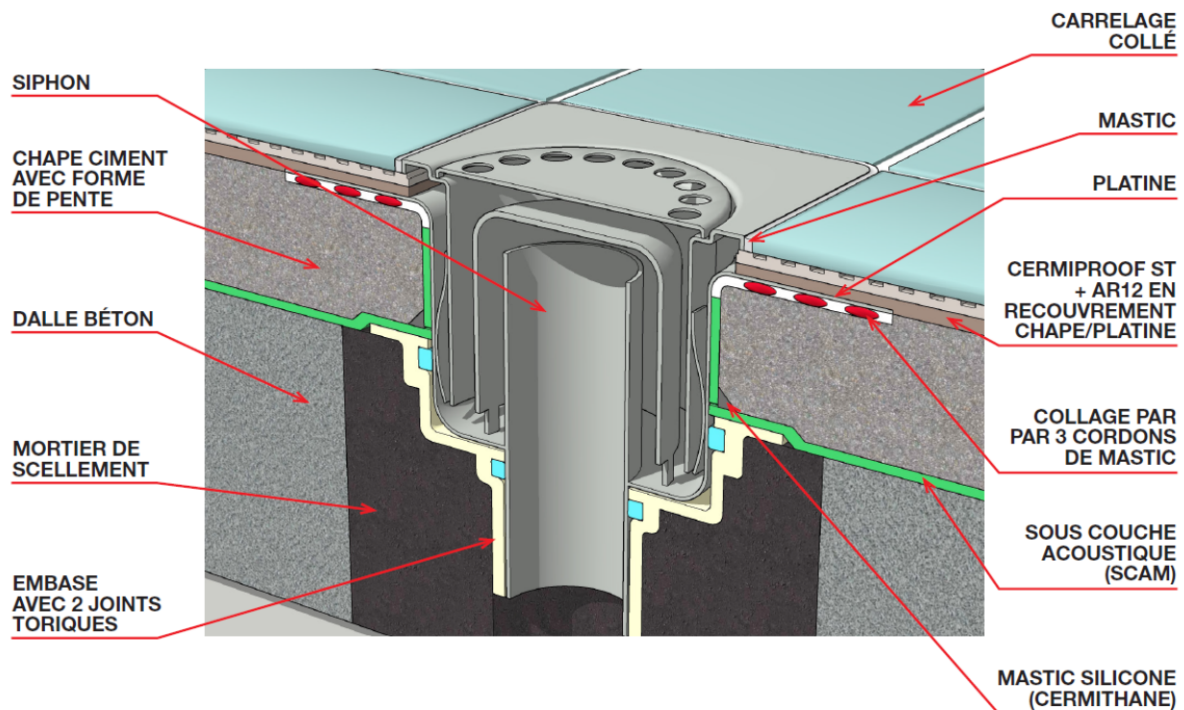


Figure 10 – Mise en œuvre du siphon HYDRO-PHONIQUE sur sous-couche acoustique mince

2.4.2.3.7. Appareils sanitaires

Préalablement à la mise en place des douches et des baignoires, il est nécessaire de traiter avec le procédé **CERMIPROOF ST Planchers intermédiaires** et de carrelar l'ensemble des surfaces au sol du local.

Les lavabos, bidets et cuvettes sanitaires sont fixés au mur, sinon un socle doit être réalisé en pieds.

2.4.2.4. Mise en œuvre du CERMIPROOF ST planchers intermédiaires en partie courante

La mise en œuvre du **CERMIPROOF ST** est réalisée comme celle pour les P3-E3 sur supports maçonnerés adhérents, modalités au § 2.3.2.4.

2.4.2.5. Pose du revêtement céramique sur CERMIPROOF ST planchers intermédiaires

La pose du carrelage est la même que pour les locaux P3-E3 sur supports maçonnés adhérents (cf. § 2.3.2.5).

La réalisation des joints est identique aux locaux P3-E3 sur supports maçonnés adhérents (cf. § 2.3.2.5.2).

2.4.2.6. Mise en service

Le mise en service des locaux est la même que les locaux P3-E3 sur supports maçonnés adhérents (cf. §2.3.2.6).

2.5. Mise en œuvre en locaux P3 au plus sur supports maçonnés désolidarisés

2.5.1. Dispositions de conception

Les dispositions de conception sont identiques à celles de la mise en œuvre en locaux P3 au plus sur supports maçonnés flottants, se reporter au § 2.4.1.

2.5.2. Disposition de mise en œuvre

Les dispositions de mise en œuvre sont identiques à celles du § 2.4.2 concernant les supports maçonnés flottants.

Elles sont modifiées comme suit en ce qui concerne les points singuliers :

2.5.2.1. Traitement de la jonction du support

Les joints de retrait et de fractionnement sont traités au § 2.4.1.3.

Pour ce qui est de l'espace douche privatif, le procédé s'applique selon les dispositions du guide douche zéro ressaut. Ce procédé peut viser un espace douche ouvert et un espace douche cloisonné, sous réserve que la zone de pente soit réalisée au moyen d'une chape rapide sous Avis Technique.

Dans le cas d'une douche ouverte, la chape est réalisée avec le même procédé sur l'ensemble du local.

Dans le cas d'une douche cloisonnée, si la forme de pente et la chape ne sont pas effectuées avec le même procédé, il conviendra de traiter le raccord des 2 zones au moyen de la réalisation d'un joint de fractionnement selon les dispositions suivantes :

- La forme de pente sera réalisée à l'aide d'un procédé de chape rapide sous Avis Technique, la chape pourra être réalisée avec un mortier de chape. Lors de la mise en œuvre de ces mortiers une bande mousse rigide de 8 mm sera disposée entre les 2 procédés puis après la prise des mortiers environ 48 h elle sera enlevée pour faire le traitement du joint comme suit :
 - Mise en œuvre de la bande d'armature AR 12C qui présente en son milieu une bande PVC (cf. § 2.2.2.8) avec laquelle une forme de lyre est réalisée. L'AR 12C est enduite dans le CERMIPROOF ST.
 - Le joint silicone sera mis après le collage du carrelage. Dans le cas d'un profilé adapté il sera mis lors de la pose du carrelage.

2.5.2.2. Traitement du raccord sol paroi

Dans le cas de la pose désolidarisée sur film de polyéthylène celui-ci est mis en place en partie courante avec un relevé en plinthe.

La chape est coulée.

Le film de polyéthylène est arasé au droit de la chape durcie.

Le traitement sol / paroi est ensuite réalisé, comme dans le cas général : incorporation et marouflage de la bande d'armature AR12C, pliée en partie centrale, dans une première couche de CERMIPROOF ST.

Ensuite réalisation du relevé d'étanchéité sur une hauteur d'au moins 7 cm au-dessus du niveau fini de l'ouvrage horizontal.

Après avoir mis en œuvre le CERMIPROOF ST, il sera disposé en périphérie de la pièce une bande mousse avant la pose du carrelage, pour ne pas avoir de point dur avec le mur. Elle sera ensuite coupée au niveau haut du carrelage, puis posée à plat sur le carrelage lors du collage des carreaux céramiques en mur, elle sera ensuite enlevée et le vide sera comblé avec un mastic élastomère. Voir dispositions techniques : figure 11.

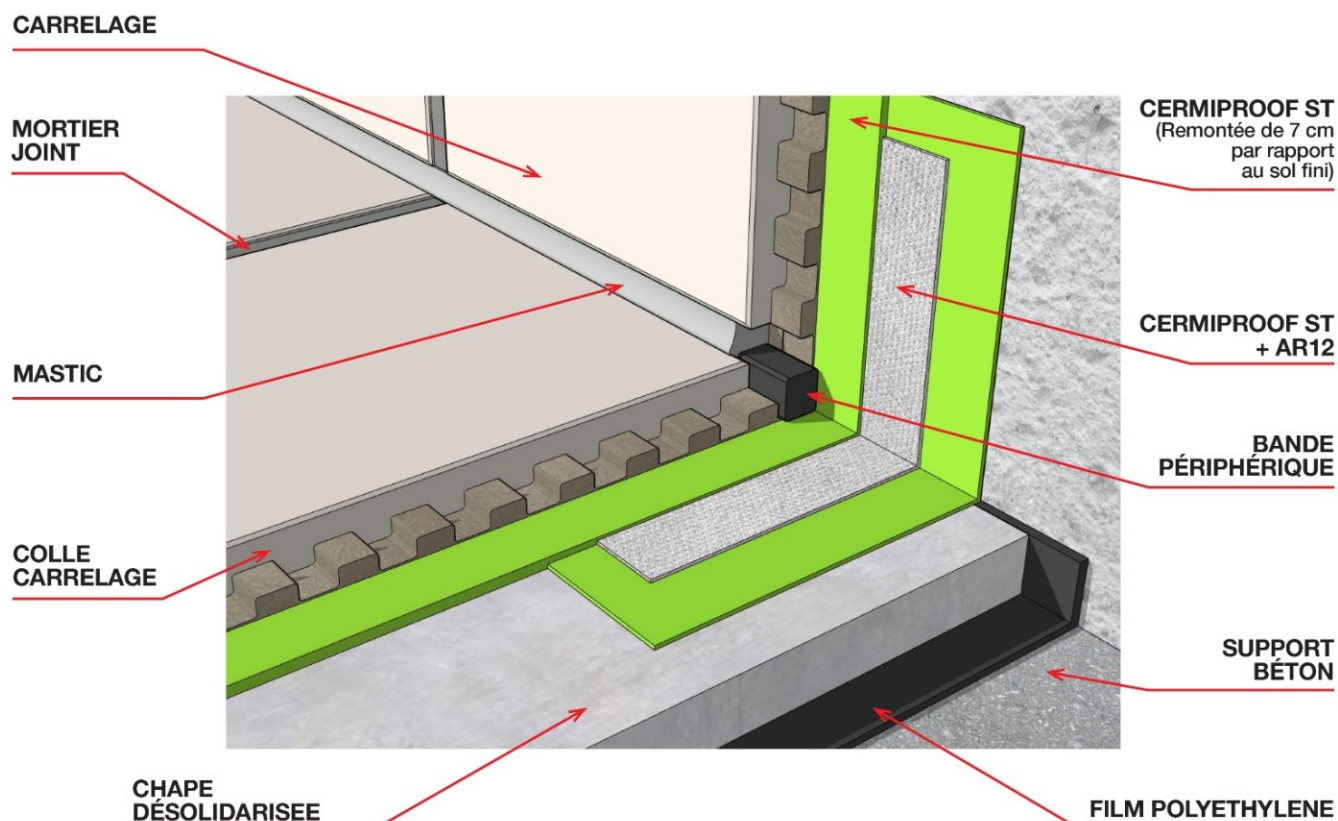


Figure 11 - Raccordement sol/ paroi sur support désolidarisé sur film de polyéthylène

2.5.2.3. Traitement des canalisations traversantes

Un socle de 10 cm de haut et 10 cm de large doit être réalisé autour de la canalisation (ou du fourreau). Un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage et la canalisation émergente. Il doit être comblé ensuite avec un mastic adapté (cf. § 2.2.2.9).

Le pied du socle est traité comme un raccordement sol-paroi verticale. Voir dispositions techniques sur la figure 12.

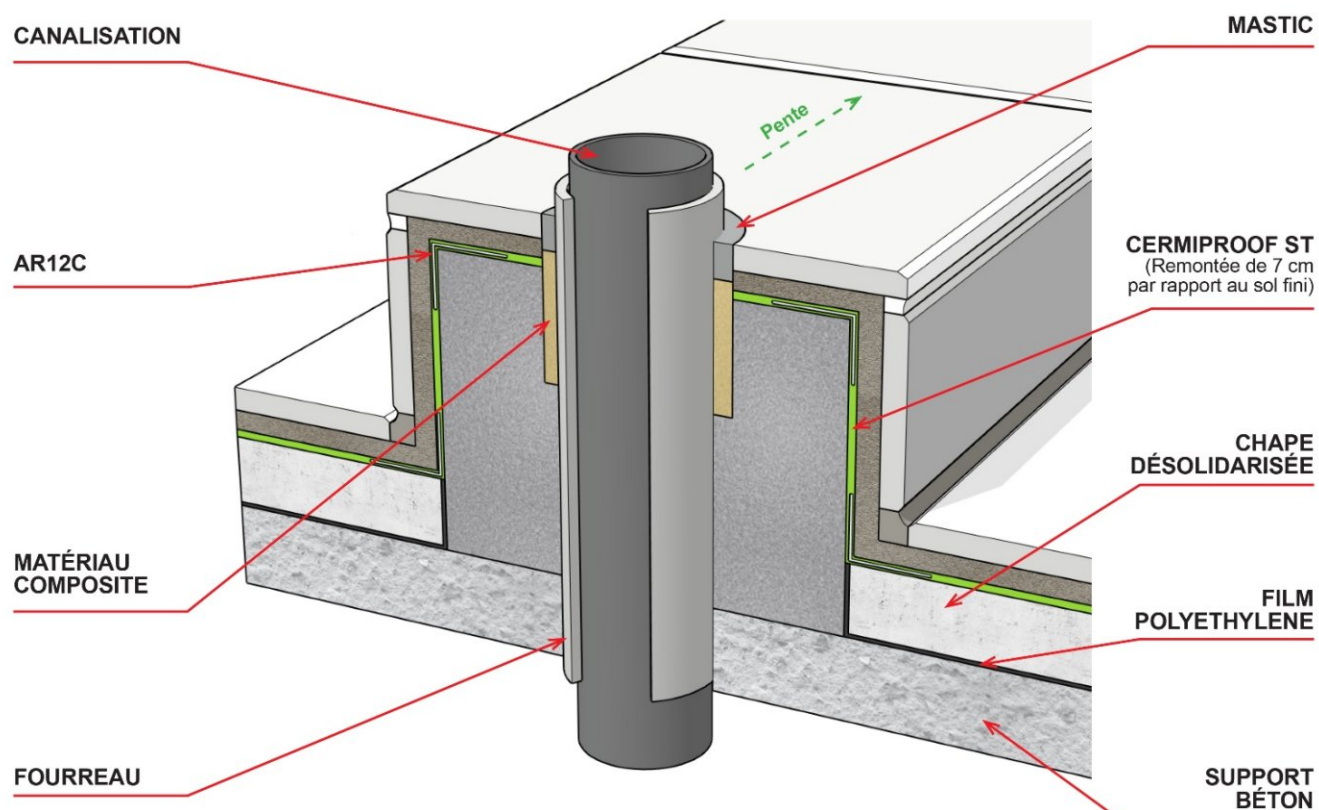


Figure 12 - Traitement d'une canalisation traversante en sol sur chape désolidarisée

2.5.2.4. Mise en œuvre du siphon HYDRO-PHONIQUE

Suivre la même mise en œuvre selon le § 2.4.2.3.6, la SCAM sera remplacée par le film de désolidarisation.

2.5.2.5. Appareils sanitaires

Préalablement à la mise en place des douches et des baignoires, il est nécessaire de traiter avec le procédé CERMIPROOF ST Planchers intermédiaires et de carreler l'ensemble des surfaces au sol du local.

Les lavabos, bidets et cuvettes sanitaires sont fixés au mur, sinon un socle doit être réalisé en pieds.

2.5.3. Mise en œuvre du CERMIPROOF ST planchers intermédiaires en partie courante

La mise en œuvre du CERMIPROOF ST est réalisée comme celle pour les P3-E3 sur supports maçonneries adhérents, modalités au § 2.3.2.4.

2.5.4. Pose du revêtement céramique sur CERMIPROOF ST planchers intermédiaires

La pose du carrelage est la même que pour les locaux P3-E3 sur supports maçonneries adhérents (cf. §2.3.2.5.1). La réalisation des joints est identique aux locaux P3-E3 sur supports maçonneries adhérents (cf. §2.3.2.5.2).

2.5.5. Mise en service

Le mise en service des locaux est la même que les locaux P3-E3 sur supports maçonneries adhérents (cf. §2.3.2.6).

2.6. Mise en œuvre en locaux P4 / P4S sur supports maçonneries

2.6.1. Dispositions de conception

2.6.1.1. Reconnaissance du support

2.6.1.1.1. En locaux neuf

Les supports visés sont cités au § 1.1.4.1.1.

La cohésion du support sera supérieure à :

- 0,5 MPa pour un mortier de chape
- 0,8 MPa pour un béton

La planéité du support est celle définie dans le NF DTU 52.2 partie P1-1-3. Les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m,
- 2 mm sous la règle de 0,2 m.

Si les tolérances de planéité ne sont pas conformes, réaliser la mise en œuvre du ragréage RAGREFOR certifié QB11 pour obtenir les bonnes tolérances.

Une forme de pente de 1 % minimum doit être réalisée dans le support avant la mise en œuvre du **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires**.

Il est entendu que les sols en pente < 2 % peuvent conduire à des flaches et retenues d'eau sur le revêtement.

Dans les cas des cuisines collectives classées P4S, si une pente nulle est imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé avec EPOSOL 2.0 ou EPOGLASS 2.0 directement sur **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires** avec une pente de 1,5 % minimum autour des évacuations. Par ailleurs, l'exploitant devra prendre les dispositions d'entretien appropriées permettant d'amener l'eau stagnante vers les évacuations pour éviter le risque de sol glissant.

Par choix de conception, et compte tenu des tolérances d'exécution du gros œuvre, les sols finis des cuisines collectives à pente nulle peuvent présenter des flaches et des retenues d'eau sur le revêtement. En conséquence, le maître d'ouvrage doit en informer l'exploitant, qui devra prendre les dispositions appropriées afin de diriger les eaux stagnantes vers les dispositifs d'évacuation, de manière à prévenir les risques de glissances.

Le support doit être soigneusement dépoussiéré juste avant la mise en œuvre du **CERMIPROOF ST**.

2.6.1.1.2. En rénovation

Les supports visés sont cités au § 1.1.4.1.2.

Ancien support en maçonnerie et plancher béton après dépose totale de l'ancien revêtement y compris ancien carreau :

La reconnaissance du support doit être réalisée conformément au CPT « Sols P4/P4S – Rénovation » pour les locaux P4S.

En cuisine collective, la dépose est obligatoire.

Les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m,
- 2 mm sous la règle de 0,2 m.

Une forme de pente de 1 % minimum doit être réalisée dans le support avant la mise en œuvre du **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires** sur ancien support maçonné.

Il est entendu que les sols en pente < 2 % peuvent conduire à des flaches et retenues d'eau sur le revêtement.

Dans les cas des cuisines collectives classées P4S, si une pente nulle est imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé avec EPOSOL 2.0 ou EPOGLASS 2.0 ou directement sur **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires** avec une pente de 1,5 % minimum autour des évacuations. Par ailleurs, l'exploitant devra prendre les dispositions d'entretien appropriées permettant d'amener l'eau stagnante vers les évacuations pour éviter le risque de sol glissant.

Nota : En travaux de rénovation, les systèmes d'évacuation doivent systématiquement être déposés et remplacés.

2.6.1.2. Préparation du support

Les supports en béton et mortier doivent être sains, propres, dégraissés dépoussiérés et décontaminés, exempts de tous résidus de peinture, traces de colle, etc. Les parties friables seront éliminées.

2.6.1.2.1. Traitement des fissures sans désaffleurer

Les fissures traitées sont des fissures non actives et non traversantes.

Fissures ≤ 1 mm

Les fissures ≤ 1 mm seront directement traitées avec le procédé **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires**.

Fissures > 1 mm et ≤ 2 mm pour les locaux P3 E3 au plus

Avant traitement des fissures comprises entre 1 et 2 mm, une étude sur la stabilité de l'ouvrage sera réalisée. S'il est établi que la réparation est possible, les fissures seront réparées comme suit :

- Ouvrir les fissures en V à la disqueuse, remplir la cavité avec le CERMIBLOC, TUB'OFIX ou l'EPOGLASS 2.0 sablés à refus à l'aide d'un sable siliceux de granulométrie 0,4 / 1,6 mm.
- Mise en œuvre ensuite du **CERMIPROOF ST** tel que défini au § 2.3.2.4.

Fissures > 1 mm et ≤ 2 mm pour les cuisines collectives classées P4E3 et P4SE3

Avant traitement des fissures comprises entre 1 et 2 mm, une étude sur la stabilité de l'ouvrage sera réalisée. S'il est établi que la réparation est possible, les fissures seront réparées comme suit :

- Ouvrir les fissures en V à la disqueuse, remplir la cavité avec le CERMIBLOC, TUB'OFIX ou l'EPOGLASS 2.0 sablés à refus à l'aide d'un sable siliceux de granulométrie 0,4 / 1,6 mm.
- Ponter la fissure avec la bande AR 12 noyée dans une première couche de **CERMIPROOF ST** débordant d'au moins 5 cm de part et d'autre.

2.6.1.2.2. Primairisation

Les supports suivants nécessitent une primairisation :

- Supports à base de plâtre non hydrofugés et béton cellulaire (cf. tableaux 1a et 1b). Pour les locaux P4S, en relevé, supports muraux à base de béton cellulaire et les carreaux de terre cuite hourdés au ciment :
 - appliquer le primaire CERMIFILM
 - matériel d'application : brosse ou rouleau
 - consommation 150 à 200 g/m²
 - délai de séchage : 2 h minimum
- Panneaux dérivés du bois :
 - appliquer le primaire CERMIGRIP
 - matériel d'application : brosse ou rouleau
 - consommation : 250 g/m²
 - délai de séchage : 2 à 3 h minimum
- Supports inox dégraissés et supports PVC dépolis :
 - appliquer CERMIBLOC sablé à refus avec un sable de granulométrie 0,4/1,6 mm
 - matériel d'application : spatule crantée V1
 - consommation : 350 g/m²
 - délai de séchage : 24 h minimum

2.6.1.2.3. Réparation des sols

Les supports seront préparés de manière à obtenir les cohésions superficielles réclamées au § 1.1.2.2. Si les supports présentent des défauts de planimétrie, ils pourront être repris suivant l'importance des défauts et traités au choix avec :

- RAGRELISS 315 (épaisseur minimale 3 mm)
- CERMIFORM
- CERMIREP R4 ECO, CERMIREP RAPID R3
- Pour les épaisseurs inférieures à 10 mm, avec un mortier-colle CERMIX de classe C2 minimum.

Les balèbres seront éliminées par ponçage.

Les formes de pente généralisées pourront être réalisées avec CERMIFORM ou par une chape adhérente sur barbotine ou désolidarisée, réalisée avec le liant CERMICEM HPR, ou avec le CERMICHAPE HPR.

2.6.1.3. Traitement des joints du support

Les joints de retrait et de fractionnement sont traités avec la bande d'armature AR12 noyée dans **CERMIPROOF ST**.

Les locaux avec joint de dilatation ne sont pas visés.

2.6.2. Disposition de mise en œuvre

Les dispositions de mise en œuvre sont les mêmes que pour les locaux P3E3 sur supports maçonnés adhérents comme décrit au §2.3.2 concernant :

- Les conditions de mise en œuvre
- La préparation du CERMIPROOF ST Planchers intermédiaires

2.6.2.1. Traitement des points singuliers

Les dispositions de traitement des points singuliers sont les mêmes que pour les locaux P3E3 sur supports maçonnés adhérents comme décrit au §2.3.2.3 concernant :

- le traitement des angles,
- le raccordement sol/mur (figure 4),
- le traitement des canalisations traversantes (figure 5),
- le scellement,
- le dispositif d'évacuation et de collecte des eaux (figure 6),
- les appareils sanitaires.

Ces dispositions sont complétées en ce qui concerne le seuil de porte avec le local adjacent, les mortiers de jointoiement et pour les délais de mise en service comme suit :

2.6.2.1.1. Traitement du local adjacent (huisserie et plinthes)

Un prolongement du CERMIPROOF ST sera effectué de part et d'autre de l'ouverture dans le local adjacent (figure 13), avec relevé de hauteur de 7 cm minimum sur une profondeur d'au moins 1 m et une largeur d'au moins 50 cm.

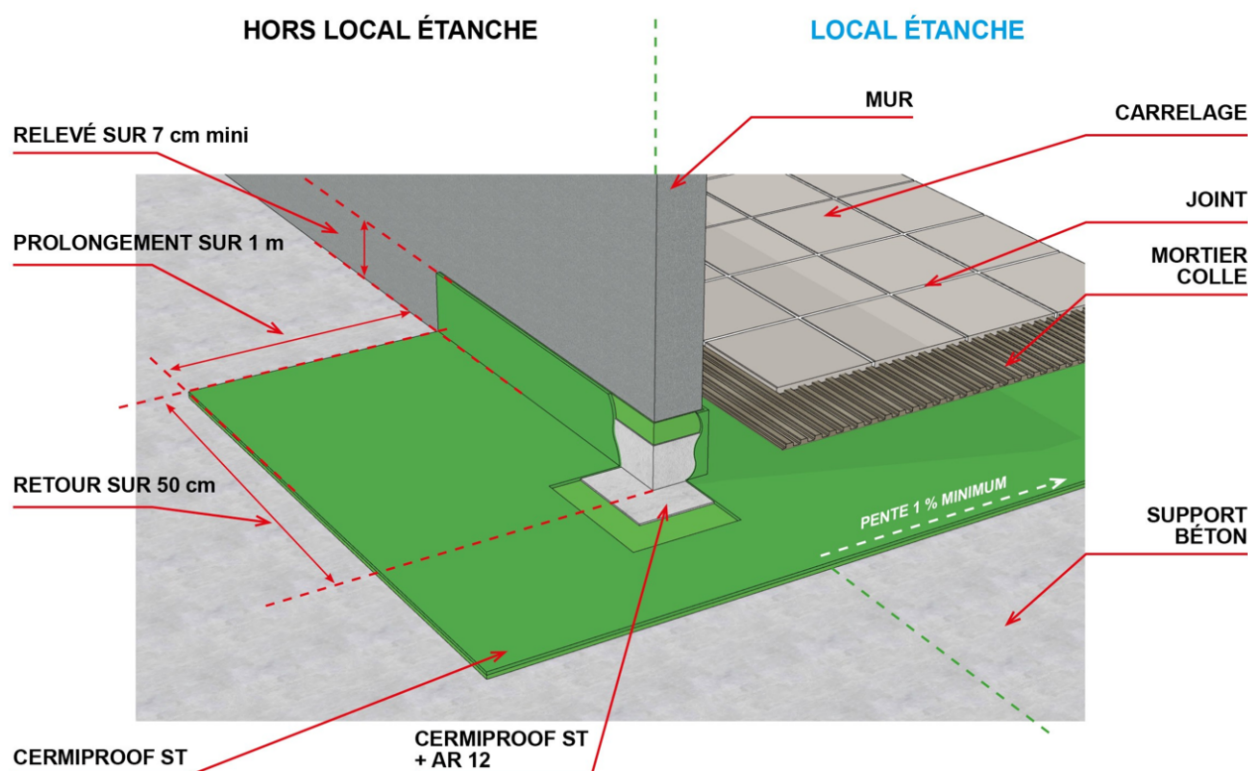


Figure 13 – Traitement d'un seuil de porte avec local adjacent et huisserie

2.6.2.2. Mise en œuvre du CERMIPROOF ST planchers intermédiaires en partie courante

La mise en œuvre du **CERMIPROOF ST** est décrite au § 2.3.2.4.

2.6.2.3. Pose du revêtement céramique sur CERMIPROOF ST planchers intermédiaires

Protection de l'étanchéité en sol

L'accès au local est interdit avant la pose du carrelage. **CERMIPROOF ST planchers intermédiaires** devra être recouvert par un revêtement céramique au plus tôt 12 h après la dernière couche et dans un délai maximal de 7 jours. Si ce délai ne peut être respecté il est impératif de mettre en place une protection adaptée afin d'éviter tous risques de détérioration ou de salissures.

2.6.2.3.1. Pose collée du revêtement céramique

La pose du carrelage est la même que pour les locaux P3-E3 sur supports maçonneries adhérents (cf. §2.3.2.5.1).

La pose du carrelage est réalisée au plus tôt le lendemain de l'application de la seconde couche du CERMIPROOF ST à l'aide d'un des produits de collage définis au § 2.2.2.3 du dossier technique.

La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux prescriptions prévues dans le CPT « sols P4-P4S – Travaux neufs » (cahier du CSTB 3526).

Dans les cas des cuisines collectives classées P4S, si une pente nulle est imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé avec EPOSOL 2.0 ou EPOGLASS 2.0 ou directement sur **CERMIPROOF ST** avec une pente de 1,5 % minimum autour des évacuations.

Un contrôle systématique de la consommation devra être réalisé sur chantier.

2.6.2.3.2. Jointoiement entre carreaux

Le jointoiement aura lieu au plus tôt le lendemain de la pose du carrelage.

Les mortiers de jointoiement sont définis au § 2.2.2.4.

En locaux P4/P4S
CERMIJOINT HRC
EPOGLASS 2.0
EPOSOL 2.0
EPOXYSTYL

Tableau 7 - Mortiers de jointoiement

Nota : les joints base ciment étant sensibles aux détergents acides, l'utilisation de ces produits sera faite sous la responsabilité de l'exploitant qui gérera leur nature et leur temps d'utilisation.

2.6.2.4. Mise en service

Pour les locaux P4S, le délai de mise en service avec le CERMIFLOOR N est de 2 jours.

2.7. Mise en œuvre en mur intérieur

2.7.1. Dispositions de conception

2.7.1.1. Reconnaissance des supports

2.7.1.1.1. En neuf

Les supports sont cités au § 1.1.4.2.

Les prescriptions générales pour la reconnaissance du support et sa préparation sont les mêmes que pour un collage direct partie P1-1-1 du NF DTU 52.2).

Les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m,
- 2 mm sous la règle de 0,2 m.

Lorsque la verticalité est requise, le faux aplomb mesuré sur une hauteur d'étage courante (de l'ordre de 2,50m) ne doit pas excéder 5mm.

2.7.1.1.2. En rénovation

Les supports sont cités au § 1.1.4.2.

La reconnaissance du support doit être réalisée conformément au CPT « Murs intérieurs – Rénovation », chapitre 6.

Les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m,
- 2 mm sous la règle de 0,2 m.

Tout autre revêtement aux carreaux céramiques et peintures murales doit être systématiquement déposé ou éliminé.

2.7.1.2. Préparation du support

Les supports suivants nécessitent une primarisation :

Supports à base de plâtre non hydrofugés et béton cellulaire (cf. tableaux 2a et 2b). Pour les locaux P4S, en relevé, supports muraux à base de béton cellulaire et les carreaux de terre cuite hourdés au ciment :

- Appliquer le primaire CERMIFILM
- Matériel d'application : brosse ou rouleau
- Consommation 150 à 200 g/m²
- Délai de séchage : 2 h minimum

2.7.2. Disposition de mise en œuvre

2.7.2.1. Conditions de mise en œuvre

La température du support et de l'air ambiant doit être comprise entre +5°C et +25°C. Les températures supérieures (de +25°C à +30°C) rendent l'application plus difficile.

En application en milieu clos, en cas de forte humidité ambiante (hygrométrie supérieure à 80 %), on doit procéder à une ventilation permanente des lieux.

L'application doit se faire en l'absence de traces de condensation sur le support.

2.7.2.2. Préparation du CERMIPROOF ST

Le mélange de la résine et de la poudre doit être réalisé avec un malaxeur électrique à vitesse lente :

- Mélanger la poudre (25 kg) avec environ 2/3 du latex jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène sans grumeaux, ajouter ensuite le reste du latex.

La durée d'utilisation du mélange **CERMIPROOF ST** est fonction de la température. Elle est de 1 heure à +20 °C et 50 % d'humidité relative.

2.7.2.3. Traitement des points singuliers

Les points singuliers sont traités avant la partie courante.

2.7.2.3.1. Traitement des angles

Les angles rentrants et sortants sont traités avec les angles préformés – angle rentrant ou angle sortant, marouflés dans du **CERMIPROOF ST** d'environ 1 kg/m².

2.7.2.3.2. Canalisation traversante

Le tuyau ou son fourreau, s'il existe, doivent déborder de 1 cm au moins du nu de la paroi.

CERMIPROOF ST est appliqué jusqu'au tuyau ou au fourreau en continuité avec la partie courante. Une platine pour tuyauterie AP12, découpée au format et trouée en son centre, est apposé autour du fourreau et noyé dans le produit.

Lors de la pose du carrelage, un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage (colle et carreau) et le tuyau (ou le fourreau). Il doit être ensuite rempli avec un mastic adapté (cf. § 2.2.2.9).

Voir dispositions techniques sur les figures 14a et 14b.

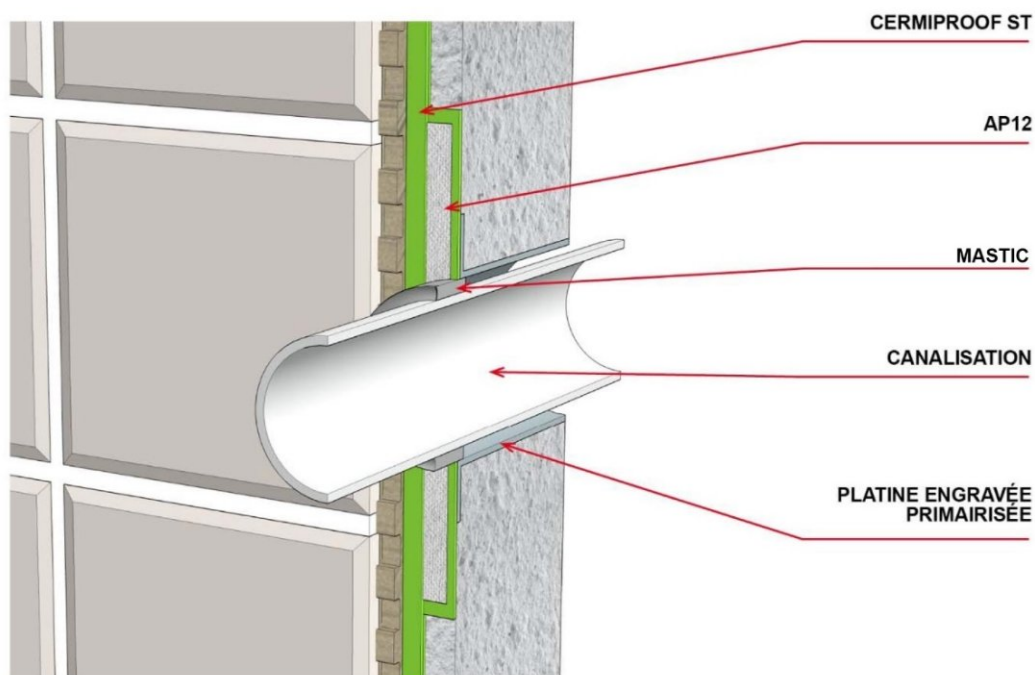


Figure 14a – Traitement d'une canalisation traversante en mur

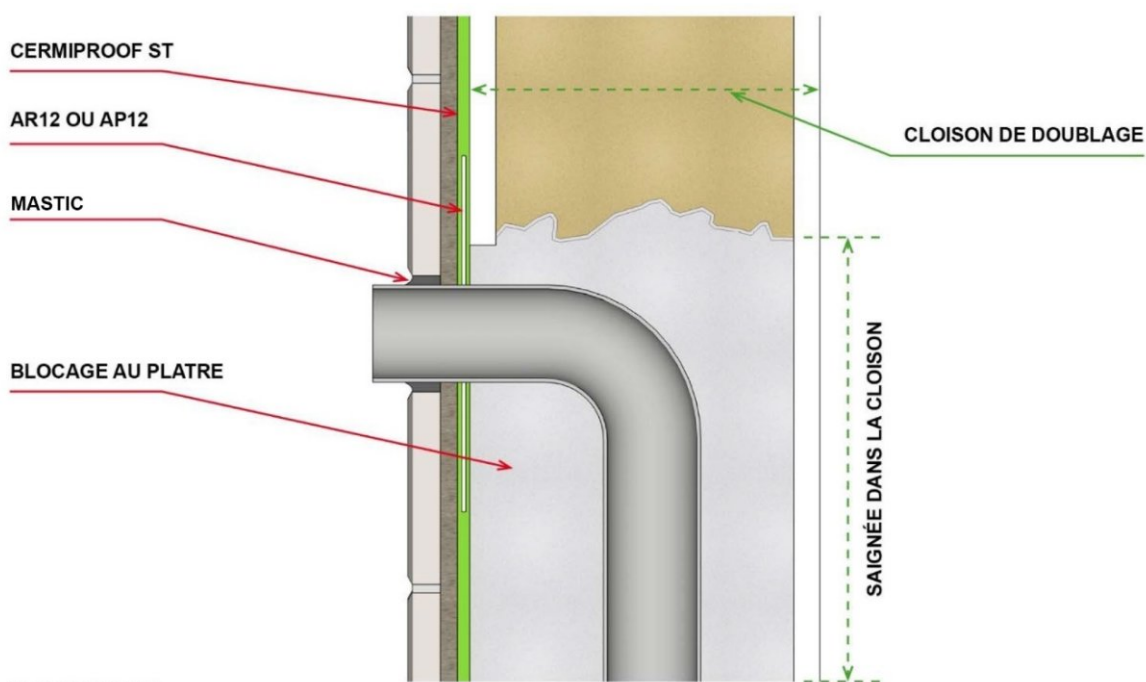


Figure 14b – Traitement d'une canalisation encastrée en mur

2.7.2.3.3. Huisseries et plinthes

Un relevé de 7 cm de hauteur au-dessus du niveau fini de l'étanchéité est exécuté.
Un joint mastic (cf. § 2.2.2.9) doit être réalisé le long de l' huisserie.

2.7.2.3.4. Appareils sanitaires

Les lavabos, bidets et cuvettes sanitaires sont fixés au mur, sinon un socle doit être réalisé en pieds.

2.7.2.4. Mise en œuvre du CERMIPROOF ST en partie courante

Dans le cas d'ancien revêtement céramique, dépolir les surfaces brillantes et poncer les carreaux émaillés.
Appliquer directement l'enduit sans primaire.

La première couche de **CERMIPROOF ST** est appliquée à l'aide d'une lisseuse, à saturation du support en respectant une consommation de 1,5 kg/m² de produit mélangé.

La seconde couche de **CERMIPROOF ST** de 1,5 kg/m² est appliquée dès que la première est sèche au toucher (environ 2 à 3h).

La consommation minimale est de 3 kg/m² de produit mélangé pour les 2 couches.

L'épaisseur de l'enduit sec ne doit jamais être inférieure à 1 mm, en tout point.

2.7.2.5. Pose du revêtement céramique sur CERMIPROOF ST

2.7.2.5.1. Pose collée du revêtement céramique

La pose du carrelage est réalisée au plus tôt le lendemain de l'application de la seconde couche du CERMIPROOF ST à l'aide d'un des produits de collage définis au § 2.2.2.3.

La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux prescriptions prévues dans le NF DTU 52.2 et les adhésifs utilisés exclusivement en pose murale et limités aux locaux EB+ collectifs au plus.

Pour les carreaux céramiques collés avec un adhésif, le temps de séchage de l'ouvrage est d'au moins 7 jours.

2.7.2.5.2. Jointoiement entre carreaux

Le jointoiement aura lieu au plus tôt le lendemain de la pose du carrelage.

Les mortiers de jointoiement sont définis au § 2.2.2.4.

En mur
CERMIJOINT COLOR
CERMIJOINT TX
CERMIJOINT HRC
CERMIJOINT SOUPLE
JOINT ITECH EXTRA FIN 2.0
EPOGLASS 2.0
EPOXYSTYL

Tableau 8 - Mortiers de jointoiement

Pour les hammams : utiliser uniquement EPOSOL 2.0, EPOGLASS 2.0 ou EPOXYSTYL

Nota : les joints base ciment étant sensibles aux détergents acides, l'utilisation de ces produits sera faite sous la responsabilité de l'exploitant qui gèrera leur nature et leur temps d'utilisation.

2.7.2.6. Mise en service

Les délais à respecter sont ceux des prescriptions techniques indiquées dans le NF DTU 52.2.

2.8. Maintien en service du produit ou procédé

Les délais à respecter sont ceux des prescriptions techniques indiquées dans le NF DTU 52.2, à savoir :

- Circulation piétonne : 24 h après la réalisation des joints.
- Circulation normale : 48 h après la réalisation des joints.

Pour les locaux P4S, le délai de mise en service avec le CERMIFLOOR N est de 3 jours.

2.9. Traitement en fin de vie

Sans objet.

2.10. Assistante technique

La Société VICAT MATERIAUX FORMULES met son assistance technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, pour la mise en route des chantiers et la maîtrise des aspects particuliers de ce procédé.

Nota : Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

2.11. Principes de fabrication et de contrôle

La poudre et latex **CERMIPROOF ST** sont produits dans l'usine de Desvres (62) de la Société VICAT MATERIAUX FORMULES.

Les contrôles sont réalisés dans l'usine productrice par le fabricant : granulométrie pour la poudre, extrait sec pour le latex et élongation sur film 2 fois/an.

2.12. Mentions des justificatifs

2.12.1. Résultats expérimentaux

Des essais pour l'évaluation de l'aptitude à l'emploi du procédé CERMIPROOF ST ont été réalisés au CSTB :

- rapport d'essais n° DSR-SOL-25-48236
- rapport d'essais n° DSR-S-25-53897 / DSR-S-25-48236.
- rapport d'essais n° DEB-26-00064369

2.12.2. Références chantiers

- Lancement du procédé : 2014.
- Importance des chantiers : Plusieurs milliers de m².

2.13. Annexes – Fiches de réception des supports



FICHE DE RECEPTION DE SUPPORT SOL

CERMIPROOF ST

Chantier :

adresse :

ref. du local :

entreprise :

adresse :

date du contrôle:

personnes présentes:

rédigé par:

DESCRIPTION DU LOCAL

Neuf	☐	Cuisines	☐	laveries	☐
Rénovation	☐	Sanitaires	☐	Traffic P3	☐
Privé	☐	Douches	☐	Traffic P4/ P4S	☐
Collectif	☐	Salle d'eau PMR	☐	Plancher étage	☐

DESCRIPTION DES SUPPORTS NEUFS

Plancher béton
Chape ciment adhérente
autre support :

CONFORME

OUI	NON si non: Recommandation pour la mise en conformité

DESCRIPTION DES SUPPORTS ANCIENS

Ancien carrelage
Peinture adhérente
Plancher à lames sur lambourdes et solivages
Plancher de doublage en panneaux CTBH, CTBX ou OSB
autre support :

POINTS SINGULIERS

Angles rentrants / sortants
Contrôle des réservations, éléments d'évacuation
et traitement des seuils

Relevés en plinthe
Huisseries, seuils
Traversées de canalisations
Evacuation des eaux, siphons, caniveaux
Appareils sanitaires
joint de retrait / fractionnement

ETAT DE SURFACE

Tolérance de planéité
Age du support
Pente >1%
Pente en zone accessible PMR
Fissures
Cohésion de surface (test d'adhérence)

Fiche de réception support sol



FICHE DE RECEPTION DE SUPPORT MUR

CERMIPROOF ST

Chantier :

adresse :

ref. du local :

entreprise :

adresse :

date du contrôle:

personnes présentes:

rédigé par:

DESCRIPTION DU LOCAL

Neuf	☐	Cuisines	☐	Parois EB+ privatif	☐
Rénovation	☐	Sanitaires	☐	Parois EB+ collectif	☐
Privé	☐	Douches	☐	Parois EC	☐
Collectif	☐	Salle d'eau PMR	☐		☐

DESCRIPTION DES SUPPORTS NEUFS

Locaux EB+ collectifs ou EC

Béton , enduit ciment
panneaux préfa. En béton
béton cellulaire
briques de terre cuite montées au liant ciment

CONFORME

OUI

NON

si non: Recommandation pour la mise en
conformité

Locaux EB+ privatifs

carreaux de plâtre : std, hydro
plaques de plâtre cartonnées: std, hydro
autre support :

DESCRIPTION DES SUPPORTS ANCIENS

Ancien carrelage
peinture adhérente
autre support :

POINTS SINGULIERS

Angles rentrants / sortants
Relevés en plinthe
Huisseries
Traversées de canalisations
Evacuation des eaux
Appareils sanitaires
Fissures
joint de retrait / fractionnement

ETAT DE SURFACE

Tolérance de planéité

Fiche de réception support mur